



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 5 décembre à 9h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 28 novembre 2025, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président, en début de séance puis de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe (*jusqu'à l'acte n°2025-04-BS-DB-13 inclus*), Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine (*à partir de l'acte n°2025-04-BS-DB-04*), Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, (*à partir de l'acte n°2025-04-BS-DB-03 et jusqu'à l'acte n°2025-04-BS-DB-19 inclus*) Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles (*à partir de l'acte n°2025-04-BS-DB-04*), Monsieur POISSON Cédric (*jusqu'à l'acte n°2025-04-BS-DB-14 inclus*), Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur BENOIST Claude, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur RIOU Corentin.

Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Etaient également présents, Messieurs RAFFRAY Alban, Directeur Général des Services, DANIEL Jérôme, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et LEBARBIER Stéphane, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur GERMAIN Patrice a été désigné secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 15 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2025
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables
 - IRVE »
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Prolongation de la durée de plusieurs conventions liées au contrat de concession d'électricité (Echanges, VRG et SAPN)
- Modification des zonages de raccordement des installations d'injection de biogaz

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Demande de financement par fonds de concours
- Débat d'Orientations Budgétaires 2026 – Budget principal et Budgets annexes
- Ouverture des crédits d'investissement 2026 pour les 3 budgets
- Subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » 2025
- Proposition de modification de l'article 2 de la régie à autonomie financière sans personnalité morale « Energies Renouvelables »
- Dispositions relatives au régime indemnitaire en cas de Congé de Longue Maladie ou de Congé de Grave Maladie – Modification des dispositions de la délibération du 14 mars 2025
- Modification de la délibération du Bureau Syndical n°2025-02-BS-DB-14 en date du 14 mars 2025 portant ouverture de poste non permanent en contrat de projet
- Mise à jour du tableau des effectifs – Création d'un poste de directeur réseaux au grade d'ingénieur principal



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Appel à projets « SOLENE » - Programme de rénovation énergétique des logements communaux à caractère social – Résultat et attribution des aides
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA et CDHAT
- Avenants de prolongation des conventions de partenariat (2024-2025) avec les opérateurs de l'habitat SOLIHA et CDHAT pour le financement de travaux de rénovation énergétique
- Versement de la dotation du SDEC ÉNERGIE au dispositif solidarité énergie du fonds de solidarité pour le logement, pour l'année 2025

TRANSITION ENERGETIQUE

- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Efficacity de la FNCCR : convention de partenariat
- Dépôt d'un dossier de contrat de chaleur renouvelable patrimonial auprès de l'ADEME
- Appel à projets "PROGRES" édition 2025 pour le financement de travaux de rénovation énergétique des établissements scolaires : validation des candidatures et attribution des subventions
- Appel à projets "SPRINT" édition 2025 pour le financement de travaux de rénovation énergétique des équipements sportifs : validation des candidatures et attribution des subventions
- Compétence « Énergies renouvelables » : création d'une chaufferie bois énergie pour le centre de loisirs de Valdallière

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 1ère tranche 2026
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 2ème Tranche 2026
- Projet Résilience post-Ciarán - Accord de méthode entre le SDEC ÉNERGIE et Enedis

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – Tranches de travaux 2025 et 2026 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – Tranches de travaux 2025 et 2026 ≥ 40 k€ HT
- Eclairage public : maintenance annuelle 2026
- Signalisation Lumineuse : maintenance annuelle 2026

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2025

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2025, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2025 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 7 novembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet		
Transition Energétique	Adhésion des communes de Bernières-sur-Mer et d'Argences au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)	
	Expérimentation du regroupement et de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec la commune de Noues de Sienne - Avenant n° 2 (prolongation de la convention initiale d'un an supplémentaire)	
	Convention pour l'expérimentation d'une étude de programmiste pour la rénovation de la salle omnisport de la commune de Fontenay-le-Marmion	
Solidarité	Conventions de partenariat avec les associations caritatives - Versement d'une subvention pour le traitement d'impayés d'énergie	Secours Catholique
		Secours Populaire Français
		Croix Rouge Française
Mobilité durable	Aides Financières - Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion - Commune d'Amaye-sur-Orne	
	Avenant n° 1 à la convention d'autopartage avec la Communauté de Commune du Pays de Falaise pour la mise à disposition de 2 points de charge MobiSDEC	
	Avenant n° 1 à la convention d'autopartage 2023 avec la commune de Trévières pour la mise à disposition d'un point de charge sur une borne MobiSDEC	
Finances	Virement de crédits n° 3-2025 - Budget principal Du chapitre 4581620 au chapitre 4581622 pour couvrir la prise en charge de travaux d'effacement des réseaux	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 7 novembre 2025.

MARCHES PUBLICS

- Consultations en cours

Les consultations suivantes ont été lancées depuis le dernier Bureau Syndical :

Objet	Type de procédure
Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables 2026-2027	Appel d'offres ouvert
Refonte du portail internet du SDEC ÉNERGIE	
Missions de contrôle COFRAC sur opérations CEE, BATI EP et CER IRVE	Procédure adaptée ≥ 40 000€ HT
Assistance juridique et financière dans le cadre de la modification éventuelle de l'article 49b du cahier des charges de concession « modèle 2017 »	

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

- Résultats de consultations, nécessitant des délibérations – Procédures adaptées ≥ 40 000 € HT

Vu les rapports de la Présidente au Bureau Syndical, joints en annexe des délibérations sous OXYAD :

Objet / Lot		Attributaire
Marché public de services juridiques – actes authentiques		D&ASSOCIES
Services d'assurance	Lot 3 : Flotte automobile	COMPAGNIE GROUPAMA CENTRE MANCHE
	Lot 6 : Bris de machines/ PV	CABINET EI BUGEAU – JAMES / COMPAGNIE AXA

Après avoir entendu les rapports de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché public de « Services juridiques – actes authentiques » à l'attributaire D&ASSOCIES ;
- DEDICE d'attribuer, dans le cadre du marché de services d'assurance :
 - le lot 3 à l'entreprise COMPAGNIE GROUPAMA CENTRE MANCHE ;
 - le lot 6 à l'entreprise CABINET EI BUGEAU – JAMES / COMPAGNIE AXA ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

- Résultats de consultations ne nécessitant pas de délibération

Le Bureau Syndical est informé de l'attribution des marchés suivants par la Commission d'Appel d'Offres du 25 novembre dernier :

Objet / Lot		Attributaire
Fourniture de mâts d'éclairage public 2026		METALOGALVA
Services d'assurance	Lot 4 : Risques statutaires	CABINET WTW / CNP
	Lot 5 : Protection juridique	CABINET 2C COURTAGE / CFDP

Le Bureau Syndical prend acte de l'attribution de ces marchés par la Commission d'Appel d'Offres.

- Avenants ne nécessitant pas de délibération

Marchés	Lots	Entreprises	Objet de l'avenant
Travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle d'Evrecy (14)	Lot n°6 : Electricité	EURL CHAUVEL	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires (+16.14%)
	Lot n°1 : Isolation thermique par l'extérieur - installation de chantier	SAS MORIN	Avenant n° 1 : Non réalisation de travaux et travaux supplémentaires (+10.45%)
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal de Bernières-sur-Mer		CONFORTHERMIC	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires (+4.19%)
Mise en place d'un cadastre solaire		CYTHELIA ENERGY	Avenant n° 1 : Modification de faible montant (+10%)

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

- Reconductives de marchés :

Les reconductions de marchés suivantes sont rappelées au Bureau Syndical :

Marchés	Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
Traitement des transformateurs HTA-BT déposés	Lot 1 : Rachat de transformateurs déposés, non pollués	TREDI	12 mois 3 x 12 mois	17/02/2023	17/02/2026	16/02/2027
	Lot 2 : Destruction de transformateurs déposés, pollués ou non pollués					
Coordination SPS	Lot 2 : Calvados Centre	SARL SEPAQ	12 mois 2 x 12 mois	01/05/2024	11/02/2026	10/02/2027
Assistance dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante	Lot 2 : Distribution de gaz	COGEDIAC	12 mois 3 x 12 mois	09/04/2024	31/03/2026	31/03/2028

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

- Sous-traitances :

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

TRAVAUX SOUTERRAINS – MARCHÉ 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 12 CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO	SPIE CITYNETWORKS	Dépose et pose de poteaux béton et bois	12 000,00 €
Lot 14 CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO	SPIE CITYNETWORKS	Dépose et pose de poteaux béton et bois	7 000,00 €

TRAVAUX RESEAUX – MARCHÉ 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 11B CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	TEIM + ALLEZ &CIE + SPIE CITYNETWORKS	CITEOS	Installation de bornes IRVE	12 000,00 €
Lot 13A CC Cingal Suisse Normande	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	Réalisation d'études	10 000,00 €

TRAVAUX SOUTERRAINS ET AERIENS SUR LES RESEAUX 2026				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 4 CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	Réalisation d'études	5 000,00 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

Arrivée de Monsieur Marc LECERF.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables – IRVE » suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 7 novembre 2025 :

Collectivité	Date de la délibération	Valeur de l'actif à la date du transfert
ANISY	30 septembre 2025	
FONTENAY-LE-PESNEL	20 février 2025	
PUTOT-EN-AUGE	20 mars 2025	
SOUMONT-SAINT-QUENTIN	3 mars 2025	0 €
VACOGNES-NEUILLY	25 février 2025	
VERSAINVILLE	4 mars 2025	

Les communes ne possèdent pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il est donc proposé de fixer la valeur des patrimoines à 0 € à la date de ces transferts.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Anisy, Fontenay-le-Pesnel, Putot-en-Auge, Soumont-St-Quentin, Vacognes-Neuilly et Versainville ;
- DIT que la valeur de l'actif à la date des transferts de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Anisy, Fontenay-le-Pesnel, Putot-en-Auge, Soumont-St-Quentin, Vacognes-Neuilly et Versainville s'élève à 0 € ;
- DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Ces nouveaux transferts portent le nombre de transferts de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables » à 233 (232 communes + 1 EPCI).

ACTUALITES

➤ Ordre du jour prévisionnel du Comité Syndical du 18 décembre 2025

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 18 décembre 2025 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel est présenté comme suit :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV du Comité Syndical du 9 octobre 2025,- Compte-rendu des décisions de la Présidente,- Etat des transferts de compétences,- Agenda du Comité Syndical.
Intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none">- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,- Subventions d'équilibre pour les deux budgets annexes « Mobilité Durable » et « Energies Renouvelables » 2025,- Débat d'orientations budgétaires, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires : Budget principal et budgets annexes 2026,- Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des budgets 2026.- Modification des statuts de la régie ENR - Ajout à son objet de la « réalisation de prestations de services immatériels liées à la production d'énergies renouvelables »
Intérêt commun	Électricité	<ul style="list-style-type: none">- Convention « accord de méthode » programme résilience post-Ciaran,- Avenant n°1 à la convention cadre tripartite relative à l'occupation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) par les réseaux publics de distribution d'électricité sur le département du Calvados liant la société des autoroutes PARIS-NORMANDIE (SAPN), le SDEC ÉNERGIE et Enedis,- Avenant n°3 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE,- Avenant n°3 à la convention relative à la valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages),- Bilan du Programme Annuel 2025 et présentation du Programme Annuel 2026 (en présence des représentants d'Enedis).
Compétences optionnelles	Gaz	<ul style="list-style-type: none">- Bilan des rapports de contrôle ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ 2024 – Données 2023.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Retour sur la Commission Départementale d'Intégration des Ouvrages dans l'Environnement du 21 novembre 2025

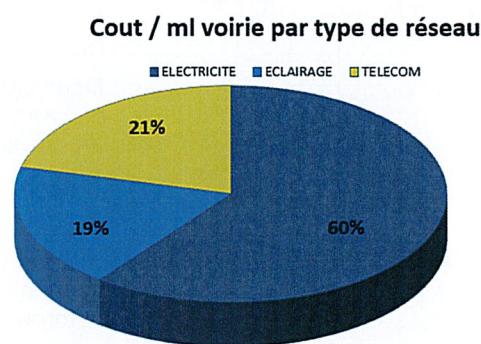
Pour rappel, la commission départementale d'intégration des réseaux aériens et des ouvrages électriques dans l'environnement est une initiative partenariale visant à l'échelle du département, l'organisation et le financement des effacements coordonnés des réseaux.

Il s'agit d'un outil au service des communes permettant, sous une maîtrise d'ouvrage unifiée du SDEC ÉNERGIE, l'optimisation des dépenses, la maîtrise des délais et la qualité d'exécution des travaux.

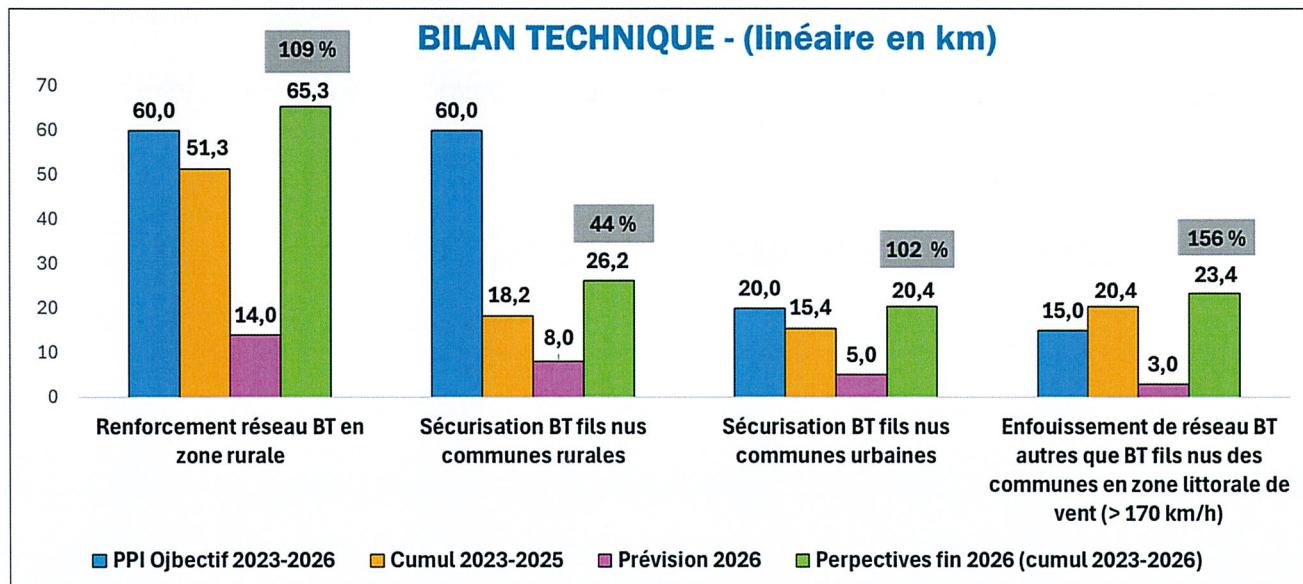
Composée de membres financeurs des opérations et de représentants des services de l'Etat, plus spécialement concernés par les travaux de la commission et désignés par le préfet ainsi que des partenaires, elle s'est réunie le vendredi 21 novembre 2025.

Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur Réseaux et Transition Energétique, présente les différents points abordés lors de cette commission :

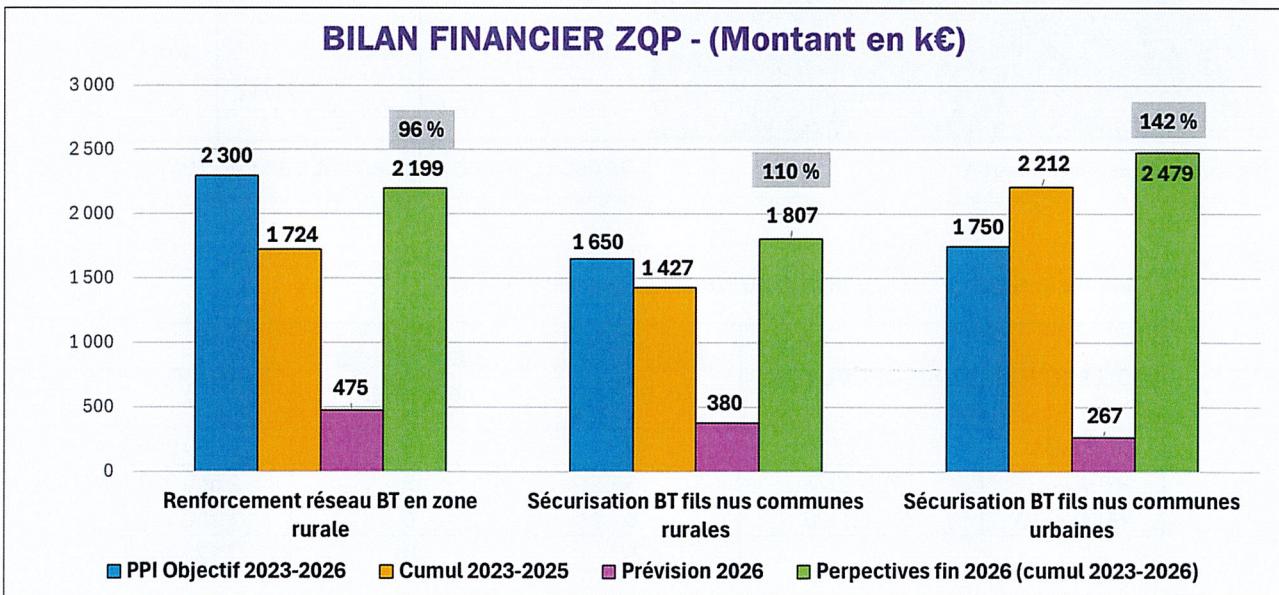
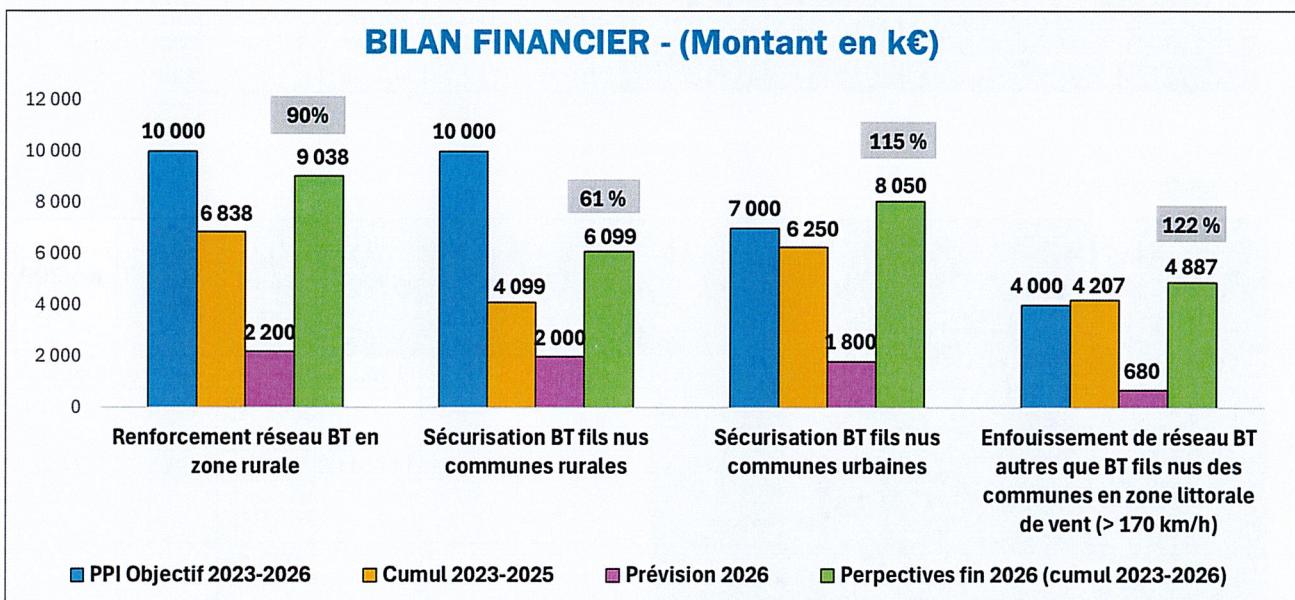
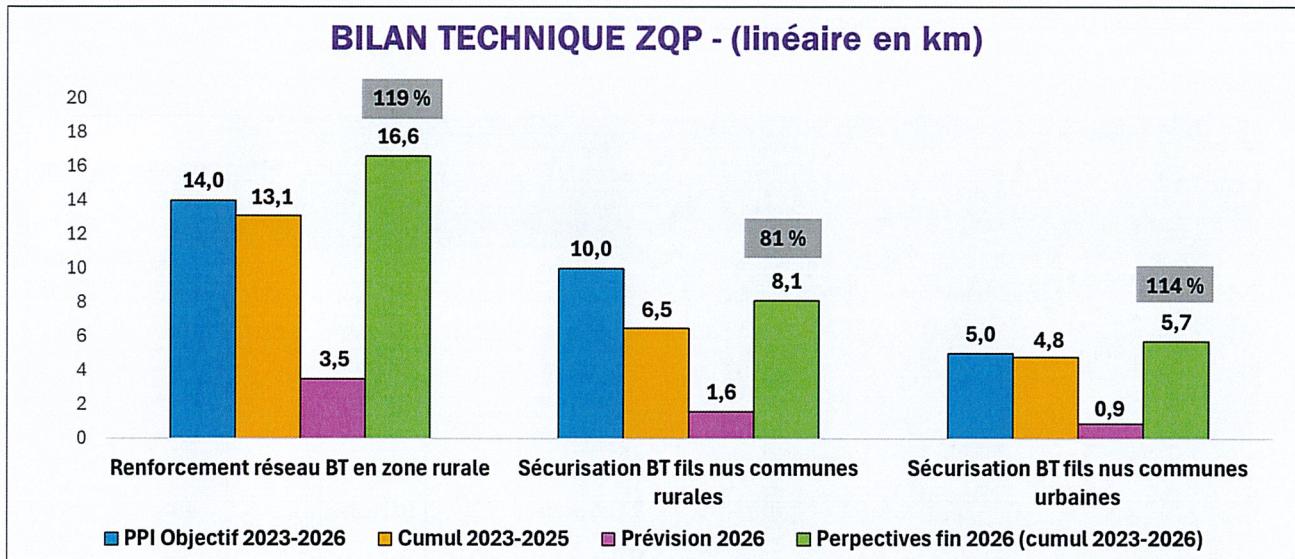
- Le bilan du programme d'effacement coordonné des réseaux :



- Le bilan du Programme Pluriannuel d'Investissement - SDEC ÉNERGIE :



Arrivée de Monsieur Gilles MALOISEL.



- Le bilan du Programme Pluriannuel d'Investissement - Enedis :

Données techniques :

Finalités PPI	PPI	dont ZQP	Point de sortie cumulés estimé 2025	Dont ZQP	PDS/ PPI (%)	dont ZQP (%)
1 - Lignes aériennes HTA rénovées (RP)	275 km	100 km	291,7 km	76,8 km	106%	77%
2 - Lignes aériennes HTA obsolètes	45 km	15 km	24,7 km	8,3 km	55%	55%
3 - Création d'OMT	30 OMT	8 OMT	27 OMT	5 OMT	90%	63%
4 - Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	20 km		14,9 km		74%	
5 - Renouvellement BT fils nus	15,0 km		22,2 km		148%	
6 - Renouvellement des câbles BT souterrain	12,0 km		12,5 km		104%	
7 - Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	13 km	2,8 km	10,4 km	3,2 km	80%	114%
8 - Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 30 ans sécurisés	25 postes		15 postes		60%	
9 - Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 100 ans équipés	15 postes		0 postes		0%	
10 - Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB	100 transfo		126 transfo		126%	
11 - Renforcement réseau HTA	1,3 km	1,3 km	1,7 km	1,7 km	128%	131%
12 - Renforcement réseau BT	10,0 km		4,2 km		42%	

Données financières :

Finalités PPI	PPI	dont ZQP	Point de sortie cumulé estimé 2025	Dont ZQP	PDS/ PPI (%)	dont ZQP (%)
1 - Lignes aériennes HTA rénovées (RP)	7 000 k€	3 100 k€	6 902 k€	1 843 k€	99%	59%
2 - Lignes aériennes HTA obsolètes				1 900 k€		
3 - Création d'OMT				64 k€		
4 - Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	16 000 k€	2 580 k€	14 561 k€		91%	74%
5 - Renouvellement BT fils nus						
6 - Renouvellement des câbles BT souterrain						
7 - Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC				530 k€		
8 - Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 30 ans sécurisés		2 300 k€	650 k€	2 821 k€	123%	82%
9 - Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 100 ans équipés						
10 - Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB		500 k€		674 k€	135%	
11 - Renforcement réseau HTA				317 k€		
12 - Renforcement réseau BT		3 200 k€	170 k€	1 608 k€	50%	186%
Total des investissements au PA	29 000 k€	6 500 k€	25 892 k€	4 654 k€	89,3%	72%

- Le bilan de la programmation pluriannuelle avec les collectivités :

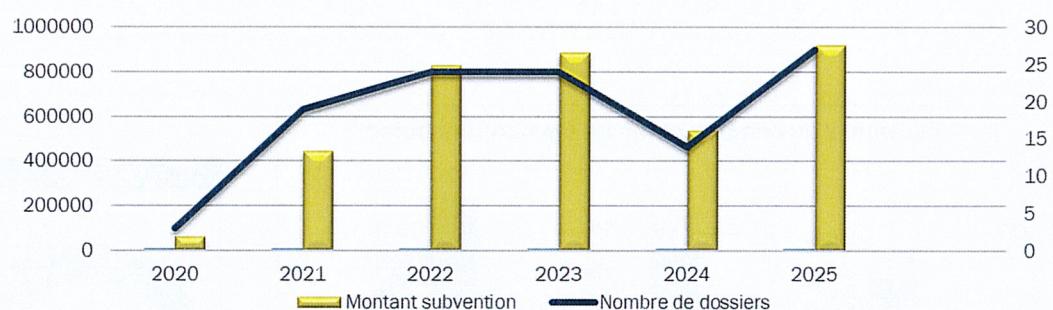
COLLECTIVITE	PERIODE COUVERTE	NB DOSSIERS SOUHAITES	NB DOSSIERS REALISES	COUT € TTC
LISIEUX	2022-2026	11	9	2 820 000
HOULGATE	2021-2026	8	9	2 550 000
VAL D ARRY	2023-2026	8	8	1 750 000
		27	26	7 120 000

Pour ce qui concerne le PPI de la Communauté Urbaine Caen la mer, 70 dossiers ont été traités sur 2020-2026, pour un volume financier de 15,9 M€ TTC.

- Orange :

- ✓ Délai de câblage :
 - Effacement des réseaux : 43 jours en moyenne
 - Travaux majeurs : 252 jours en moyenne
- ✓ Fermeture du réseau cuivre : Hérouville en 2026, autres secteurs 2027-2030

- Conseil Départemental du Calvados : Bilan de l'aide aux petites communes rurale - APCR 2020-2025 :



- FACÉ : Baisse des dotations

- ✓ Dotation globale 2025 / 2024 : - 37%
- ✓ Dotation historique 2025 / 2024 : -7%

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Retour sur la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 2 décembre 2025

Monsieur le 1^{er} Vice-Président confirme que, comme annoncé dans la note de synthèse explicative, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 2 décembre dernier.

Un seul représentant des associations locales était présent. Il s'agit de Monsieur Laurent CHERON de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

L'ordre du jour portait sur les sujets et thématiques suivants :

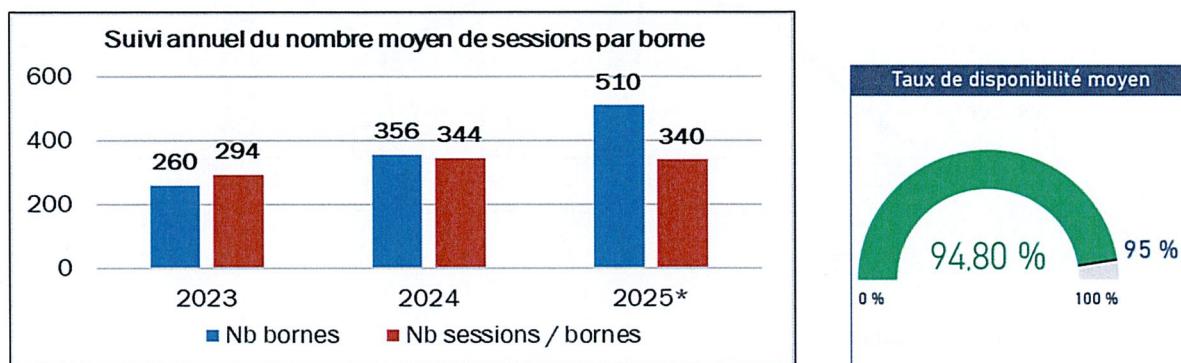
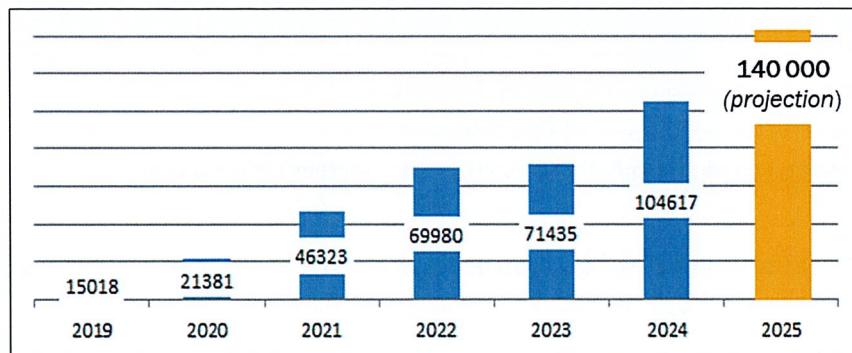
➤ **Concessions Electricité & Gaz :**

- Présentation des rapports de contrôle ANTARGAZ et PRIMAGAZ 2024 sur les données 2023
- Sujet de la pérennité des concessions avec la baisse des clients et/ou des consommations qui rend ces concessions de moins en moins rentables pour les concessionnaires

➤ **Mobilité durable :**

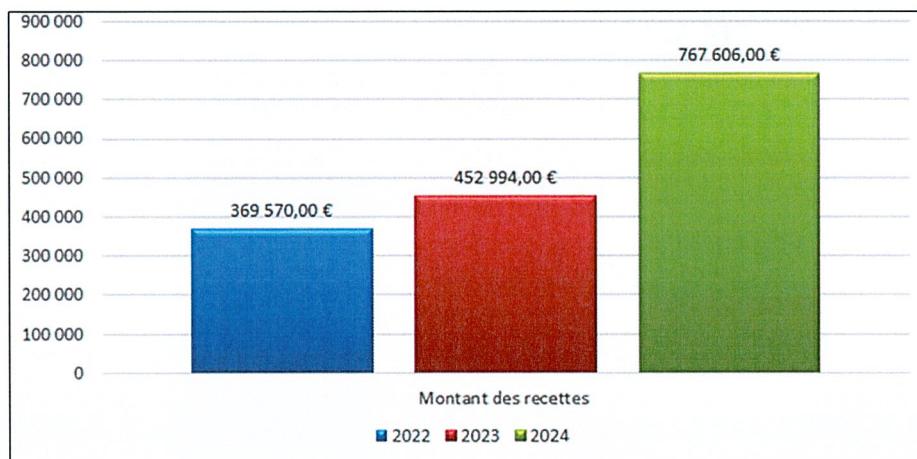
Bilan du fonctionnement de la régie Mobilité du SDEC ÉNERGIE :

- 356 bornes à fin 2024 (510 à ce jour)
- Augmentation continue des sessions de charge sur les dernières années :



- Augmentation continue du nombre d'abonnés (3625 en 2024)

Evolution des recettes :



➤ Actualité : Dispositif du chèque énergie

- Changement dans les modalités d'attribution (fin de l'automaticité),
- Une aide moyenne de 150€ pour les factures d'énergies (électricité, gaz, fioul, bois),
- Crainte de voir le nombre de bénéficiaires réels diminuer,
- Mise à disposition d'une brochure d'information à destination des consommateurs, associations de consommateurs et caritatives et travailleurs sociaux. [https://www.sdec-énergie.fr/sites/sdec.createurdimage.fr/files/pdf/brochure-cheque-energie_sdec_energie_def.pdf](https://www.sdec-energie.fr/sites/sdec.createurdimage.fr/files/pdf/brochure-cheque-energie_sdec_energie_def.pdf).

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Retour sur le Conseil d'Exploitation des régies du 2 décembre 2025

Un retour sur le Conseil d'Exploitation des régies qui s'est réuni le 2 décembre dernier est également proposé aux élus.

Cette réunion avait pour objet :

- Bilan des activités et bilan financier 2025 :
 - ✓ Pour la régie énergies renouvelables :
 - 2 projets financés en 2025 + 1 encore en cours
 - Un budget qui dégage un résultat de fonctionnement positif mais très limité, qui ne permet qu'une contribution modeste à la section d'investissement
 - La régie est en équilibre et ne nécessite pas de contribution du budget principal
 - ✓ Pour la régie mobilité durable :
 - 152 bornes posées en 2025
 - La dotation initiale est quasiment entièrement consommée (ne dispose plus de capacité d'investissement)
 - La régie a encore besoin d'une subvention d'équilibre (de moins en moins importante)
- Orientations budgétaires 2026 -> seront détaillées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire
 - ✓ Poursuivre le déploiement du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (nouvelle dotation à envisager)
 - ✓ Faire du syndicat un acteur majeur de la production d'énergies renouvelables (mais limiter les investissements dans le cadre de la régie)
- Proposition de modification de l'article 2 des statuts de la régie à autonomie financière sans personnalité morale
 - ✓ Pour exercer de nouvelles missions dans le cadre de notre accompagnement pour le développement des projets de productions d'énergies renouvelables
 - ✓ Ajout d'une mission : « Réaliser des prestations de services immatériels liées à la production d'énergies renouvelables (Personne Morale Organisatrice (PMO), études d'auto-consommation collective (ACC), ...) »

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Ordre du jour de la Commission Consultative pour la Transition Energétique du 9 décembre 2025

Monsieur Philippe LAGALLE confirme que la Commission Consultative pour la Transition Energétique se réunira pour la dernière fois du mandat le 9 décembre prochain. Elargie aux présidents des EPCI, elle aura pour ordre du jour :

- SEM énergies renouvelables : avancement de la démarche, résultats de l'étude de faisabilité,
- Elagage des haies aux abords des réseaux électriques : bilan des travaux du groupe de travail CCTE et intervention d'Enedis et du Réseau Haies Normandie sur l'expérimentation à venir,
- Soleil 14 : partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAN),
- Bilan du fonctionnement de la CCTE.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 18 novembre 2025 et qui nécessitent des délibérations du Comité Syndical.

➤ Concession électricité

PROLONGATION DE LA DUREE DE PLUSIEURS CONVENTIONS LIEES AU CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE (ECHANGES, VRG ET SAPN)

Monsieur le vice-président rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de trente ans.

Plusieurs conventions associées au contrat de concession ont été conclues. Certaines d'entre elles arrivent à leur terme.

Il s'agit des conventions suivantes :

- La convention d'échanges avec ENEDIS dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE.

Au titre de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'Autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

L'article 14 dudit cahier des charges (1°) organise les échanges entre l'Autorité concédante et le Concessionnaire préalablement aux travaux.

Deux conventions en date du 29 juin 2018 et du 22 décembre 2022 ont fixé les modalités d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE.

L'avenant n°2 à la convention en vigueur arrivant à son terme le 31 décembre 2025, et considérant qu'il est dans l'intérêt du Syndicat de prolonger de nouveau la durée de la convention d'échanges dans l'attente de son adaptation à la suite de l'expérimentation des modalités opérationnelles liées aux évolutions du PSEDO, de l'étude des évolutions qui pourraient intervenir en matière des formats d'échanges cartographiques (standard Starelec...) dans le cadre du dossier des ouvrages construits et de l'usage de l'outil e-Plans de dématérialisation des échanges, il est proposé de soumettre au Comité Syndical du 18 décembre 2025, sa reconduction pour une durée d'un an.

- La convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages).

Au titre de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'Autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

Dans ce cadre, les ouvrages réalisés par l'Autorité concédante et mis en exploitation par le Concessionnaire, sont valorisés et inscrits à l'inventaire des ouvrages concédés.

Deux conventions en date du 29 juin 2018 et du 22 décembre 2022 ont fixé les modalités d'échanges entre le Concessionnaire et l'Autorité concédante pour la valorisation des ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante.

L'avenant n°2 à la seconde convention arrivant à son terme le 31 décembre 2025, il est proposé de soumettre au Comité Syndical du 18 décembre 2025 une nouvelle reconduction pour une durée d'un an.

- La convention relative aux modalités d'occupation du domaine public autoroutier concédé à la SAPN par les réseaux publics de distribution d'électricité sur le département du calvados.

Dans le cadre de leurs travaux, le SDEC ENERGIE et ENEDIS peuvent occuper le domaine public autoroutier concédé (DPAC) à la SAPN. Les Parties se sont rapprochées afin de convenir du recours à une convention d'occupation prévoyant une redevance forfaitaire annuelle pour la réalisation et l'exploitation de l'ensemble des Installations ainsi que l'occupation du DPAC.

La convention cadre signée le 12 février 2021 relative à l'occupation du DPAC par les réseaux de distribution publique d'électricité sur le département du Calvados arrive à son terme le 11 février 2026, il est proposé de soumettre au Comité Syndical du 18 décembre 2025 sa reconduction pour une durée de 5 ans.

Le Bureau Syndical valide ces projets d'avenants qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 18 décembre 2025.

➤ Concessions Gaz

MODIFICATION DES ZONAGES DE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS D'INJECTION DE BIOGAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que le chapitre 2.2.3 de la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en date du 14 novembre 2019 portant décision sur les mécanismes encadrant l'insertion du biométhane dans les réseaux de gaz, précise la méthodologie de consultation des acteurs locaux qui doit être renouvelée tous les 2 ans.

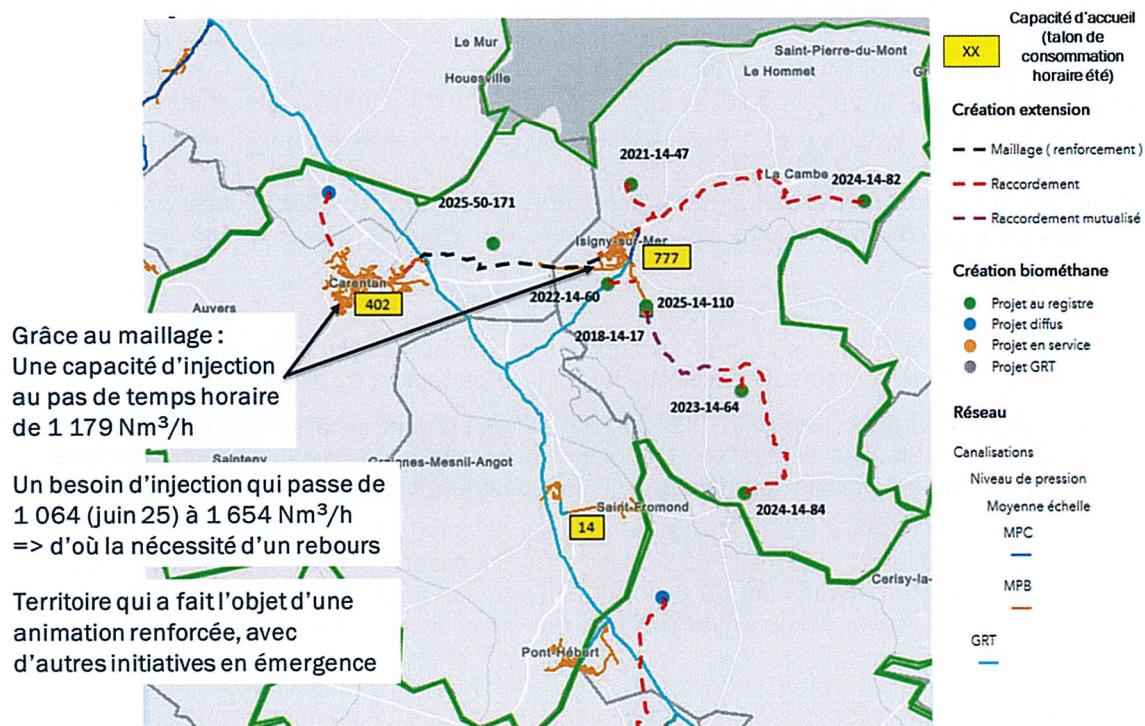
Dans ce contexte, en sa qualité d'AODE – Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie, le syndicat a été invité à émettre un avis sur le projet de zonage de raccordement d'ISIGNY-SUR-MER.

Lors de la précédente consultation, au début de l'été, la solution de maillage entre les deux principaux exutoires (Isigny-sur-Mer et Carentan-les-Marais), validée par la CRE dans sa délibération N°2025-181 du 24 juillet 2025, permettait de répondre aux besoins d'injection de l'ensemble des projets identifiés à ce moment, avec peu de marge pour d'autres projets. Depuis, l'émergence de deux nouveaux gros projets, pour un total de 590 Nm³/h contraint GRDF à envisager un renforcement supplémentaire via un rebours.

Ce besoin émerge plus rapidement que prévu, confirmant la très forte dynamique sur ce secteur du Bessin, encouragée par l'animation renforcée réalisée en 2024. D'autres projets sont encore en réflexion et viendront certainement s'ajouter à ce besoin d'injection. Cette situation vient confirmer l'intérêt de l'avis du SDEC ÉNERGIE rendu le 10 juin 2025 en faveur d'un maillage entre les communes d'Isigny-sur-Mer et de Carentan-les-Marais et le déploiement complémentaire d'un rebours.

Au regard du ratio technico-économique I/V de cette révision de zonage, inférieure à 4 700 €/Nm³/h, les élus de la Commission « Concessions électricité et gaz » du SDEC ÉNERGIE sont favorables aux propositions de renforcement. Le SDEC ÉNERGIE approuve donc cette proposition de révision de zonage par GRDF.

Source données GRDF



A noter que le SDEC ÉNERGIE souhaite toutefois mettre en avant trois points de vigilance :

- Le calendrier de réalisation du rebours, prévu pour fin 2027 dans le meilleur des cas, risque de retarder l'atteinte de la pleine puissance d'injection de certains projets.
- Un travail particulier devra être mené vis-à-vis de l'acceptabilité de ces projets sur le territoire, en particulier pour les plus conséquents.
- Le milieu naturel de ce zonage est fragile, c'est un fabuleux réservoir de biodiversité, d'une grande richesse. Lors de la réalisation des investissements, il conviendra de concerter le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour étudier un tracé et un positionnement des infrastructures de manière à réduire au maximum l'impact des travaux.

Un courrier de réponse sera déposé en ce sens sur la plateforme de consultation (de GRDF) pour alimenter le dossier présenté à la commission de régulation de l'énergie.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Arrivée de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, qui reprend la présidence de la séance.

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 25 novembre 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Finances

DEMANDE DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 18 décembre prochain devra se prononcer sur les 58 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 9 octobre 2025 par 31 communes, proposés pour les montants suivants :

• Montant total des travaux :	4 183 892,91 € HT
• Montant de la participation communale :	2 381 249,06 €
➤ Montant des fonds de concours :	2 367 643,33 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	13 605,73 €

Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste de demandes qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 18 décembre 2025.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Afin de garantir le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires, le Syndicat doit présenter aux membres du Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette et l'évolution des dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes « Energies Renouvelables – ENR » et « Mobilité Durable – MD » 2026, est présenté au Bureau Syndical avant d'être proposé en débat au Comité Syndical du 18 décembre prochain.

Dans l'esprit de la réglementation, le Rapport d'Orientations Budgétaires est composé de trois parties :

- Le bilan de la situation budgétaire et financière, sur la période triennale 2023-2025 ;
- Les ressources humaines ;
- Les orientations budgétaires 2026.

A noter que les données 2025 sont provisoires puisque l'arrêté des comptes intervient au 31 décembre 2025. Les chiffres 2025 sont des estimations les plus précises possibles.

PARTIE I : La situation budgétaire et financière 2023-2025

Cette première partie consiste à faire une analyse de l'évolution sur la période 2022-2024 :

- Des ratios financiers qui permettent d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et la capacité d'autofinancement ;
- Du budget principal ;
- Du budget annexe « Energies renouvelables » ;
- Du budget annexe « Mobilité durable ».

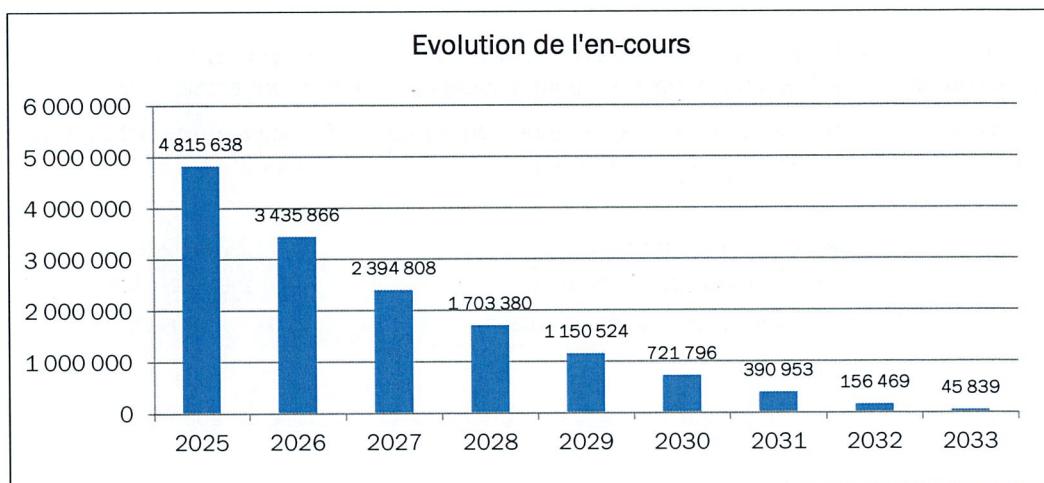
1. Evolution des ratios financiers

1.1 La dette

Les principales caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

- 58 contrats d'emprunts auprès de deux banques : Crédit agricole et caisse d'épargne
- 4 durées de contrats : 5, 10, 12 et 18 ans
- Uniquement des taux fixes d'intérêts : de 0.15% à 4.78%
- Aucun emprunt toxique contracté par le syndicat

Le montant de la dette était de 4.8 M€ au 1^{er} janvier 2025. Elle sera intégralement remboursée en 2033.



1.2 La trésorerie

La trésorerie correspond à la différence entre les recettes réelles encaissées et les dépenses réelles décaissées.

Montant moyen de trésorerie	2023	2024	2025*
Budget principal	19 000 K€	22 500 K€	20 230 K€
Budget annexe ENR	750 K€	570 K€	425 K€
Budget annexe MD	2 400 K€	1 700 K€	505 K€
Total	22 150 K€	24 770 K€	21 160 K€

*Au 10 décembre 2025

Le niveau de la trésorerie s'explique par :

- **Un encaissement de recettes très régulier :**
 - Renforcement de l'équipe comptable -> Appel de fonds pour le remboursement des emprunts et paiement des fonds de concours plusieurs fois par an,
 - Nouvelles modalités de perception de l'accise sur l'électricité (versement mensuel d'environ 1 M€) par les services de l'Etat.
- **Le développement d'une ingénierie financière interne :**
 - Permet de collecter de nouvelles sources de financement (ACTEE, Fonds vert, ...).
- **Un décaissement de dépenses moins contraint :**
 - Les temps d'émission de factures de certains prestataires sont parfois importants.

Le niveau de trésorerie permet de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur une période de 5 mois.

Les délais de paiement

Sur la période triennale considérée, le Délai Global de Paiement – DGP – pour le budget général est conforme à la réglementation afin d'assurer aux prestataires un délai d'encaissement des recettes raisonnable.

Année	2023	2024	2025
DGP	29,16 jours	25,91 jours	29,00 jours

1.3 La capacité d'auto-financement – CAF

Le montant de la CAF brute est déterminé par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant de la CAF nette est la différence entre la CAF brute et les remboursements d'emprunts.

BUDGET PRINCIPAL- CA	2023	2024	2025
CAF brute	15 700 K€	15 700 K€	13 140 K€
Capital remboursé des emprunts	1 900 K€	1 600 K€	1 380 K€
CAF nette	13 800 K€	14 100 K€	11 760 K€

Pour rappel, le niveau satisfaisant de la CAF s'explique par la perception de recettes (Accise sur l'électricité et redevance d'électricité) imputées en fonctionnement mais mobilisées pour le financement des travaux d'investissement (raccordement, effacement, rénovation énergétique ...).

La CAF a pour objet de :

- Couvrir le remboursement des emprunts finançant les travaux d'effacement des réseaux – environ 130 communes bénéficient de ce dispositif financier.
- De réaliser les investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public :
- De soutenir les projets de transition énergétique (panneaux solaires, réseaux de chaleur) et de mobilité durable :
- De réaliser des prises de participation au capital de société de production d'énergies renouvelables
- D'engager des projets spécifiques voire innovants au profit de ses adhérents

2. Evolution du budget principal

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Prennent en compte les résultats reportés 2024 ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

2.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023*	2024*	2025
Total des opérations réelles - a	31 116 K€	32 655 K€	30 775 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 900 K€	7 250 K€	8 500 K€
Total des recettes c=a+b	38 016 K€	39 905 K€	39 275 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	18 087 K€	16 990 K€	17 635 K€
Total des opérations d'ordre - b	17 350 K€	20 475 K€	23 000 K€
Total des dépenses c=a+b	35 437 K€	37 465 K€	40 635 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	2 579 K€	2 440 K€	-1 360 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	25 110 K€	24 704 K€	16 215 K€

* retraitement des recettes par déduction de recettes exceptionnelles.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement provient principalement de la perception de recettes (accise sur l'électricité et redevance d'électricité) imputées en fonctionnement mais mobilisées pour le financement des travaux d'investissement (raccordement, effacement, rénovation énergétique ...).

La dégradation du résultat de la section de fonctionnement s'explique par la combinaison :

1. De la diminution des recettes, notamment :

- La perception de l'accise sur l'électricité
- Le montant des participations :
 - Moins de remboursements d'étalement de charges (nombreux contrats arrivent à échéance)
 - Basculement vers le nouveau forfait EP/SL et rénovation énergétique
 - Achat d'énergie EP/SL (moins de consommations d'énergie, prix d'achat plus bas et baisse de la puissance moyenne)

2. De la hausse des dépenses, principalement par :

- Les dotations aux amortissements enregistrées en opérations d'ordre, soit une augmentation de 32.6%, entre 2023 et 2025.

Le résultat reporté excédentaire de la section de fonctionnement permet principalement :

- De générer de l'autofinancement dédié aux dépenses d'investissement, notamment de porter des programmes pluriannuels ambitieux sur les réseaux de distribution public d'électricité, sur les réseaux d'éclairage public et dans le domaine de la transition énergétique,
- De couvrir les charges du personnel, pour proposer des services aux collectivités.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement provient principalement de la perception de recettes (Accise sur l'électricité et redevance d'électricité) imputées en fonctionnement mais mobilisées pour le financement des travaux d'investissement (raccordement, effacement, rénovation énergétique ...).

Les dotations aux amortissements

Pour le SDEC ENERGIE, la prise en compte des dotations aux amortissements des immobilisations représente un enjeu comptable et financier majeur, compte tenu des montants enregistrés en comptabilité.

Au 31 décembre 2024, les dotations aux amortissements des biens s'élèvent à 20 475 K€ dont :

- 17 475 K€ relèvent d'amortissements non obligatoires
- 3 000 K€ correspondent à des immobilisations à amortir obligatoirement

NB : au rythme de nos investissements ; le niveau des dotations aux amortissements augmente chaque année d'environ 3 M€.

Le syndicat projette d'adapter sa stratégie d'amortissement. Le résultat des investigations sera proposé aux élus au cours de l'année 2026.

2.2 La section d'investissement

La présentation de la section d'investissement couvre les mouvements réels et d'ordre.

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	16 360 K€	14 840 K€	22 913 K€
Total des opérations d'ordre - b	18 450 K€	21 172 K€	24 000 K€
Total des recettes c=a+b	34 810 K€	36 012 K€	46 913 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	32 320 K€	26 995 K€	34 200 K€
Total des opérations d'ordre - b	8 100 K€	7 950 K€	9 500 K€
Total des dépenses c=a+b	40 420 K€	34 945 K€	43 700 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	-5 610 K€	1 067 K€	3 213 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	1 173 K€	2 241 K€	5 451 K€

La hausse des recettes s'explique par :

- L'affectation du résultat pour couvrir les besoins de financement,
- Les opérations d'ordre notamment les dotations aux amortissements des immobilisations.

La hausse des dépenses s'explique par :

- Les investissements sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de transition énergétique,
- Les opérations d'ordre notamment les dotations aux amortissements des subventions.

3. Evolution du budget annexe « Energies renouvelables »

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Prennent en compte les résultats reportés 2024 ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

3.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opération réelles - a	122 K€	121 K€	127 K€
Total des opérations d'ordre - b	27 K€	29 K€	35 K€
Total des recettes c=a+b	149 K€	150 K€	162 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	104.5 K€	100 K€	89 K€
Total des opérations d'ordre - b	44 K€	64 K€	75 K€
Total des dépenses c=a+b	148.5 K€	164 K€	164 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	0.5 K€	-14 K€	-2 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	54 K€	40 K€	38 K€

La progression des recettes s'explique par :

- L'augmentation du nombre de centrales de panneaux photovoltaïques,
- La production d'électricité vendue à EDF OA.

La hausse des dépenses s'explique principalement par :

- Les dotations aux amortissements.

3.2 La section d'investissement

La présentation de la section d'investissement couvre les mouvements réels et d'ordre.

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	25 K€	5 K€	0 K€
Total des opérations d'ordre - b	44 K€	64 K€	75 K€
Total des recettes c=a+b	69 K€	69 K€	75 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	210 K€	177 K€	193 K€
Total des opérations d'ordre - b	27 K€	29 K€	35 K€
Total des dépenses c=a+b	237 K€	206 K€	228 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	-168 K€	-137 K€	-153 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	500 K€	362 K€	208 K€

Les recettes sont composées essentiellement d'opérations d'ordre, puisque que cette activité ne bénéficie plus de subventions d'investissement pour l'installation de centrales de panneaux solaires.

Le niveau de dépenses s'explique par :

- La réalisation d'investissements en deçà des prévisions budgétaires,
- Les délais d'installation de panneaux solaires, dans le cadre de DTMO, particulièrement longs (procédure administrative plus complexe, réception des justificatifs de remboursement ...).

La régie « ENR » porte des investissements de centrales de panneaux solaires sur toiture mais peut aussi soutenir des projets de réseaux de chaleur.

Compte tenu des finances de la régie, se pose la question du portage juridique et financier de la construction de ces réseaux de chaleur.

4. Evolution du budget annexe « Mobilité Durable »

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Prennent en compte les résultats reportés 2024 ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

4.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	707.5 K€	1 186 K€	1 644 K€
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	245 K€	345 K€	132 K€
Total des opérations d'ordre - b	158 K€	200 K€	250 K€
Total des recettes c=a+b	865.5 K€	1 386 K€	1 894 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	529.5 K€	992 K€	1 372 K€
Total des opérations d'ordre - b	340 K€	389 K€	520 K€
Total des dépenses c=a+b	869.5 K€	1 381 K€	1 892 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	-4 K€	5 K€	2 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	2 K€	7 K€	8 K€

La progression des recettes s'explique par :

- L'installation de nouvelles infrastructures de recharges (IRVE)

INSTALLATION IRVE	2023	2024	2025	2025/2023
	263	358	511	+94%

- L'augmentation du nombre de sessions de recharge

	2023	2024	2025	2025/2023
NOMBRE DE SESSIONS	71 324	104 237	128 559	+80%
MONTANT DES RECETTES	452 994€	767 606€	1 247 513€	+175%

- La perception d'une nouvelle recette issue de la vente de certificat TIRUERT (175 000 €).

La hausse des dépenses s'explique principalement par :

- L'achat d'énergie pour les recharges des véhicules
- Les frais de maintenance
- Les dotations aux amortissements

4.2 La section d'investissement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	319 K€	425 K€	1 183 K€
Total des opérations d'ordre - b	340 K€	389 K€	520 K€
Total des recettes c=a+b	659 K€	814 K€	1 703 K€
DÉPENSES			
Total des opérations réelles - a	676 K€	1 217 K€	3 399 K€
Total des opérations d'ordre - b	158 K€	200 K€	250 K€
Total des dépenses c=a+b	834 K€	1 417 K€	3 649 K€
RÉSULTAT			
Résultat sans report d'exercice N-1	-175 K€	-603 K€	-1 946 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	2 570 K€	1 967 K€	52 K€

La progression des recettes d'investissement s'explique par :

- La perception de subventions d'équipement venant de l'Etat et de la Région ;
- La mise en place de dotations aux amortissements déterminées par le niveau d'installation de nouvelles IRVE.

La hausse des dépenses d'investissement s'explique par :

- La réalisation d'investissements importants dans l'installation de nouvelles IRVE.

Nb : Le SDEC ENERGIE a alloué au budget annexe une dotation de 2 500 K€ en 2018, qui a permis un montant total d'investissements de 6 100 K€, sur la période 2018-2025.

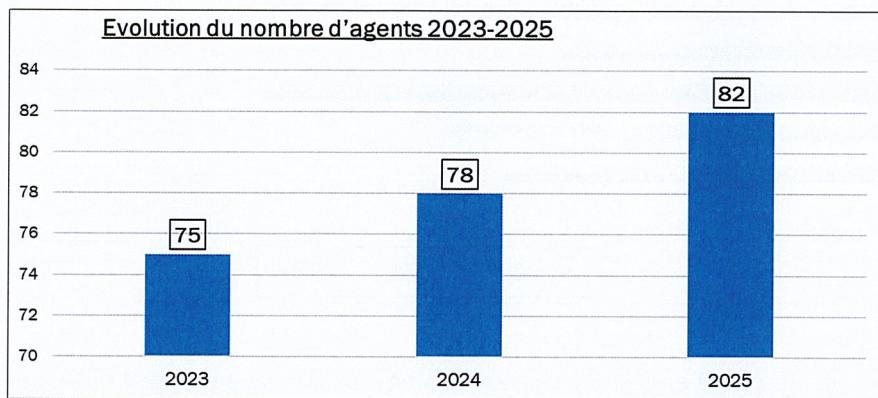
La dotation initiale est quasiment consommée – la régie n'a donc plus les moyens de financer de nouveaux investissements. La question d'apporter une nouvelle dotation à la régie mobilité va se poser dans l'élaboration du budget 2026, pour permettre de tenir les engagements de déploiement pris dans le cadre du schéma directeur IRVE.

PARTIE II : Les ressources humaines 2023-2025

1. Le profil des agents

1.1 L'évolution des effectifs

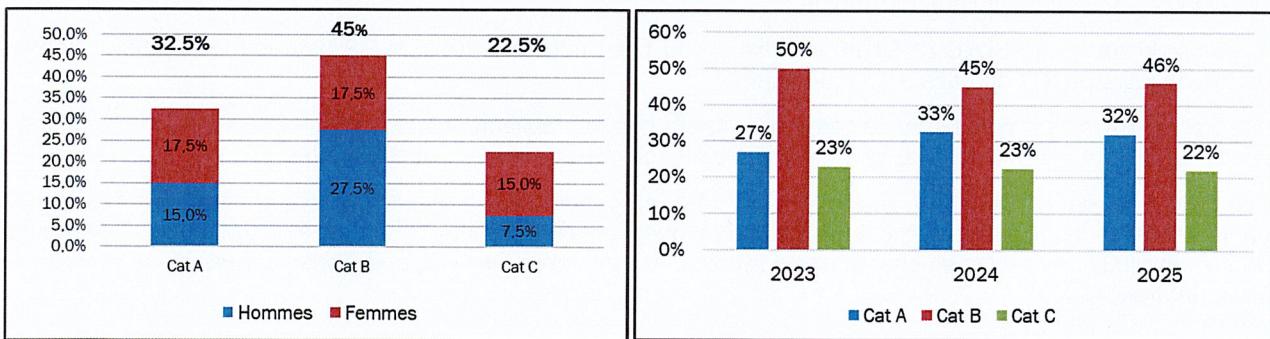
Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition par le Centre de gestion du Calvados.



L'augmentation du nombre d'agents, s'explique par les besoins des services pour prendre en charge une activité croissante et/ou mettre en place de nouveaux services :

- Service Eclairage public : la prise en charge de transfert de compétences EP et le déploiement de nouvelles activités (programme R30, programme Fonds vert, programme 100% LED),
- Direction Transition énergétique : le lancement du dispositif CEP3 et des programmes spécifiques de rénovation énergétique (PROGRES, SPRINT, SOLENE), la création de société de production d'ENR,
- Service Ressources numériques et logistiques : internalisation des missions de géoréférencement,
- Service Concession : prise en charge de l'activité croissante du service, préparation du futur contrat de concession Gaz.

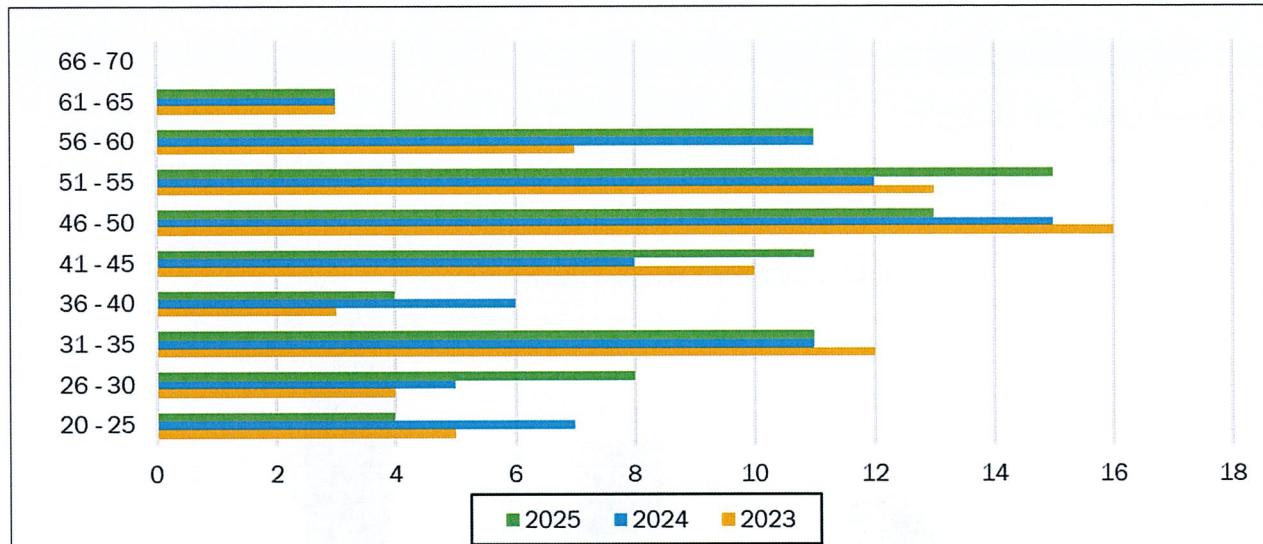
1.2 La répartition des agents par sexe et par catégorie



La répartition des agents par catégorie est inégale mais cohérente avec les spécificités du syndicat.

En 2022, nous observons une progression des agents de catégorie C pour renforcer les missions d'assistances permettant de réaliser les activités et les projets des services.

1.3 La pyramide des âges



L'âge moyen des agents est de 43 ans ½ (en légère diminution en raison de l'intégration de nouvelles recrues).

Le mécanisme de GVT (Glissement Vieillissement Technicité) impacte directement la masse salariale.

L'enjeux, pour le SDEC ENERGIE, est d'anticiper les départs en retraite (si âge de départ = 64 ans) :

- A court terme, 14 agents en retraite au plus tard dans 8 ans
- A moyen terme, 15 agents en retraite au plus tard dans 13 ans.

2. Le temps de travail

2.1 Le temps de travail effectif

Tous les agents du SDEC ÉNERGIE assurent un temps de travail effectif de 1 607 heures annuelles. Conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

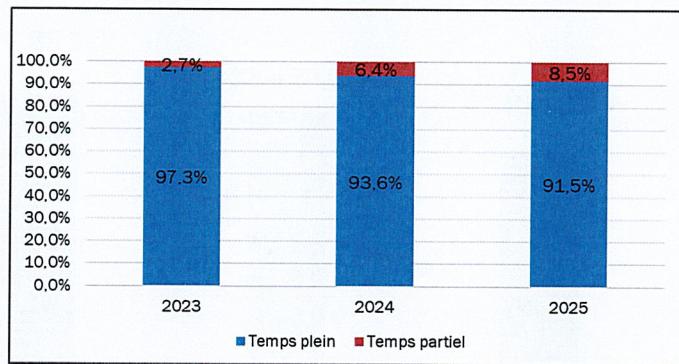
Le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jours de RTT actualisés chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre des plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service. Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors de ces plages horaires.

A la demande de la Direction générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectuer des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques ou pour participer à des évènementiels. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet de compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

2.2 Le temps partiel

En 2025, Le travail à temps partiel concerne 9% des agents (7) –hors temps partiel thérapeutique :



2.3 Le Compte Epargne Temps - CET

Le Compte Epargne Temps a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Ce dispositif, ouvert à tous les agents territoriaux, titulaires comme contractuels, permet de stocker des jours de congé et de RTT (jours de réduction du temps de travail) et, si la collectivité le prévoit, les jours de repos compensateur des heures supplémentaires ou de sujétions particulières.

Le Compte Epargne Temps est utilisé différemment selon la catégorie d'agents :

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL 2025	2024
Nombre total de jours en CET	546	394,5	359,5	1 300	965
Nombre moyen de jours CET par agent	21	11	20	17	13

2.4 Le télétravail

Mis en place par délibération du Bureau syndical du 29 avril 2022, 56 agents utilisent ce dispositif d'organisation du travail qui concerne tous les services au moins 1 jour par semaine :

	Agents ayant uniquement 1 jour de télétravail	Agents ayant 2 jours de télétravail	Agents bénéficiant du télétravail
Nombre	33	23	56
Part	59%	41%	100%

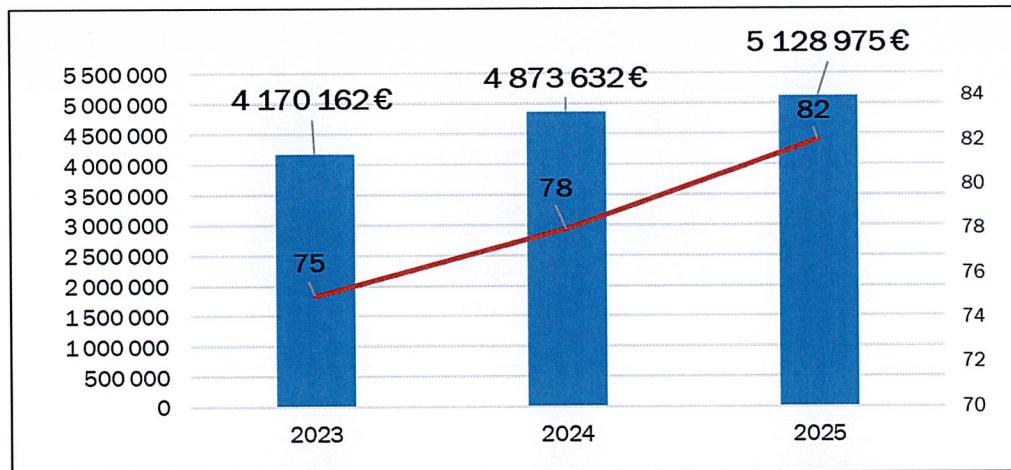
2.5 L'absentéisme

En 2025, le SDEC ENERGIE enregistre 955 jours d'absences dont :

- 150 jours d'absences de courte durée (< 15 jours)
- 805 jours de congés « longue durée » ou grave maladie pour 5 agents.

La rémunération des agents

L'évolution des charges de personnel



La hausse des charges de personnel s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

Evolution 2024/2025	
1) Recrutement d'agents	53%
2) Revalorisation du régime indemnitaire	23%
3) Augmentation du point d'indice et des cotisations sociales	22%
4) Avancement de grades, promotions interne	2%
TOTAL	100%
	+255 343€

L'évolution des charges du personnel 2024/2023 s'explique par le recrutement de 5 agents intervenus en cours d'année 2023 avec une prise en charge de leurs rémunérations de quelques mois. En 2024, le syndicat prend en charge la rémunération de ces 5 agents sur 12 mois.

3. Le dialogue social

La Direction générale organise différentes actions favorisant la communication interne et le dialogue social :

- Des temps forts de convivialité comme les voeux du personnel et la journée du personnel permettent de favoriser l'écoute et le dialogue, d'impliquer les agents dans les décisions du syndicat et de favoriser les relations entre services.
- Un parcours d'intégration des nouvelles recrues est renforcé par l'organisation d'un temps d'échange avec la Présidente et d'un rapport d'étonnement après les premiers mois d'embauche ; (retour d'expérience de l'agent sur son ressenti en termes d'intégration et de conditions de travail)
- Sur la période 2023-2025, le Comité Social Territorial s'est réuni 4 à 5 fois par an pour examiner les dossiers suivants et pour donner son avis sur :
 - L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion,
 - La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques,
 - La mise en œuvre du télétravail,
 - La mise à jour des chapitres du règlement intérieur,
 - La participation de l'employeur à la Protection sociale complémentaire,
 - Le bilan de formation et le plan prévisionnel de formation,
 - La présentation du Rapport Social Unique,
 - La revalorisation du régime indemnitaire.

4. La santé et sécurité au travail

Le SDEC ENERGIE intervient pour sensibiliser à la protection de la santé et à la sécurité au travail, par la mise en place de différentes mesures obligatoires en termes de santé et sécurité au travail.

A titre d'exemple, en 2025, le SDEC ENERGIE a organisé 9 actions de formation « santé et sécurité au travail » soit 23 jours de formation.

Toutes ces mesures concourent à réduire voire à supprimer les accidents de service :

Nombre d'accidents de service		
2023	2024	2025
0	0	0

5. L'action sociale

Le SDEC ÉNERGIE finance un certain nombre d'actions :

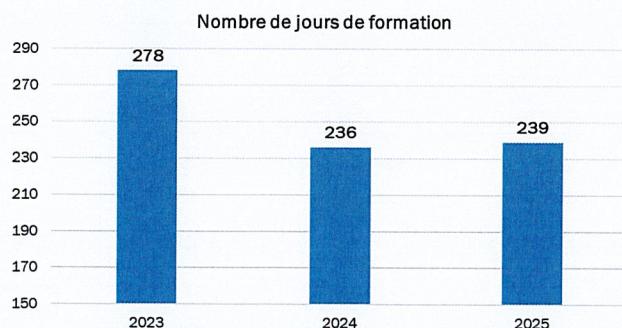
Participation du SDEC ÉNERGIE	2023	2024	2025
Amicale du Personnel	49 K€	55 K€	55 K€
CNAS	15 K€	17.5 K€	19 K€
Santé & Prévoyance	17 K€	17 K€	19 K€
Titres restaurant - Part employeur	52 K€	56.5 K€	62,5 K€
TOTAL	133 K€	146 K€	155,5 K€

6. La formation

Le SDEC ENERGIE soutient la formation des agents qui est un outil d'accompagnement lors de la prise de poste, dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions (montée en compétences).

Cette volonté d'accompagnement des agents s'exprime à travers l'élaboration du plan de formation triennal.

La nette évolution du nombre de jours s'explique par le suivi des formations obligatoires d'intégration pour les nouvelles recrues, pour les agents ayant bénéficié d'une évolution de carrière (examens ou concours). En 2025, 17 agents ont suivi une formation d'intégration.



Participation des agents	2023	2024	2025
Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation	40	54	52
Nombre total d'agents	75	78	82
Taux de participation	53%	69%	63%

PARTIE III : Les 5 orientations budgétaires 2026

Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité

Parce que le réseau électrique est au cœur du système énergétique de nos territoires ; nous devons déployer des efforts importants pour maintenir la qualité de notre réseau, renforcer sa résilience face aux événements climatiques et garantir les conditions favorables à l'insertion des énergies renouvelables ou au déploiement de la mobilité électrique.

Les perspectives 2026

- Prévision de baisse de l'activité de raccordement au réseau d'électricité,
- Demande soutenue de projets d'effacement des réseaux,
- Mise en place d'un nouveau programme « Intempéries ».

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des besoins 2026	Total
Programme Renforcement			
Programme « Intempéries »			
Programme Extension	10 000 K€	22 000 K€	32 000 K€
Programme Sécurisation			
Programme Effacement			

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025 :

AP/CP n°1

Programme de travaux dans le cadre du PPI	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
	31 000 000.00	12 622 258.71	9 188 873.15	9 188 868.14

AP/CP n°2

Programme de travaux hors cadre du PPI	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
	36 000 000.00	18 803 451.51	8 637 546.28	8 559 002.21

L'état de consommation des 2 AP/CP et les besoins de crédits 2026 conduisent à proposer des ajustements de crédits pluriannuels. Lors du vote du budget primitif, il sera proposé d'affecter des crédits disponibles de l'AP/CP n°1 à l'AP/CP n°2.

Orientation n°2 : Intensifier la rénovation énergétique des installations d'éclairage public et développer les projets de vidéoprotection

La rénovation de l'éclairage public, deuxième poste de dépenses énergétiques d'une commune après les bâtiments, est un enjeu majeur. Le SDEC ENERGIE souhaite poursuivre ses efforts pour un réseau fiable et plus sobre énergétiquement.

Les perspectives 2026

- Développement de l'activité de vidéoprotection,
- Mise en place du programme « 100% LED », dans le cadre d'une AE/CP,
- Poursuite du programme R30,
- Projet de mise en lumière de la cathédrale de Bayeux.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux
Programme « extension »			
Programme vidéoprotection			
Programme R30			
Programme Fonds vert			
Projet « Cathédrale Bayeux »			
Programme « 100% LED »			
Programme « Signalisation lumineuse »	3 000 K€	10 000K€	13 000K€

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025

AE/CP n° 4 (extrait)

Libellé du programme	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
R30	7 000 000.00	2 557 500.47	2 000 000.00	2 442 499.53
Fonds vert	2 500 000.00	1 304 743.96	1 100 000.00	95 256.04
Eclairage intérieur	1 500 000.00	493 446.82	450 000.00	556 553.18

AE/CP n° 1

Libellé du programme	AP	Montants 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
« 100% LED »	4 500 000.00	600 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00

L'état de consommation de l'AP/CP sur les exercices 2023 et 2024 et de l'AE / CP n°1 et les prévisions des besoins de crédits 2026 nécessaires conduisent à proposer des ajustements de crédits pluriannuels.

Les propositions d'évolution des forfaits

Il est proposé une augmentation des forfaits de 2% pour couvrir l'inflation et la prise en charge des dépenses imprévues pour maintenir l'équilibre budgétaire de ces activités.

Forfait Eclairage Public

Nouveaux forfaits basés sur l'âge des réseaux	Forfait 2025	Forfait 2026
Les 2 premières années	10,90	11,10
2, 3, 4 ans	25,90	26,40
De 5 à 9 ans	30,30	30,90
De 10 à 19 ans	34,50	35,20
De 20 à 24 ans	39,00	39,80
De 25 à 29 ans	43,30	44,20
Supérieur à 30 ans	47,30	48,60
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (<40 watts)< à 25 ans)	19,00	19,40
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (<40 watts)> à 25 ans)	30,60	31,20

Options	Forfait 2025	Forfait 2026
Visite au sol	0,70	0,80
Nettoyage supplémentaire	12,80	13,10
Eclairage festif – motif avec armature posé sur mât	65,00	66,30
Eclairage festif – motif en traversée de rue	160,00	163,20
Eclairage festif – motif ou guirlande	112,40	114,60
Eclairage festif – guirlande d'illumination	97,30	99,20
Changement d'heure – 1ere armoire	59,50	60,70
Changement d'heure par armoire supplémentaire	8,70	8,90
Entretien d'une caméra	53,60	54,70
Entretien d'un radar pédagogique	53,60	54,70
Entretien d'un PMV posé	219,60	224,00

Forfait Signalisation Lumineuse

FORFAIT DE BASE	Forfait 2025	Forfait 2026
Feu principal	112,60	114,90
Répétiteur trafic	55,20	56,30
Signal piéton, complémentaire ou isolé	55,20	56,30
Poteau ou potelet	55,20	56,30
Potence	120,60	123,00
Armoire	218,30	222,70

FORFAITS CARREFOUR « TOUT LED »	Forfait 2025	Forfait 2026
Feux principaux	103,80	105,90
Répétiteur trafic	50,90	51,90
Signal piéton, complémentaire ou isolé	50,90	51,90
Poteau ou potelet	50,90	51,90
Potence	111,20	113,40
Armoire	212,00	216,20

Orientation n°3 : Poursuivre le déploiement du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques

La mobilité électrique est une solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SD IRVE) a été validé par le préfet le 09 juin 2023.

Ainsi, le SDIRVE prévoit jusqu'à 1.000 points de charge supplémentaires d'ici 2027 sur l'ensemble du département du Calvados. En 5 ans, le SDEC ÉNERGIE a donc prévu d'investir 7 à 8 millions d'euros

Les perspectives 2026

- Compte tenu de la dynamique actuelle, le syndicat retient une hypothèse d'augmentation de 25% du nombre de sessions en 2026.
- Le syndicat propose de poursuivre le déploiement du schéma directeur des IRVE tout en analysant le rythme et le niveau d'investissements à réaliser pour les prochaines années.
- Une dotation de 2 500 K€ est proposée pour permettre la réalisation de la tranche 2026 du schéma directeur.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	total
Programme du SD IRVE	320 K€	2 400 K€	2 720 K€

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025

AP/CP n°3

Programme de fourniture et de pose d'IRVE	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
		6 000 000.00	1 858 273.22	2 106 150.09

L'état de consommation de l'AP/CP sur les exercices 2023 et 2024 et les prévisions des besoins de crédits 2026 nécessaires pour poursuivre le déploiement du SD IRVE conduisent à proposer des ajustements de crédits pluriannuels.

Les propositions d'évolution des forfaits

Proposition de revalorisation de +2% des tarifs de recharges :

Type de bornes	Prix en € / kWh	Prix en € / kWh
	2025	2026
Borne lente 7	0,41	0,42
Borne normale 22/25	0,46	0,47
Borne rapide 50	0,51	0,52
Borne rapide 100	0,56	0,57
Borne rapide 150 et plus	0,61	0,62
Majoration / voiture ventouse	0,21	0,22

Orientation n°4 : Renforcer notre accompagnement en matière de rénovation énergétique

Les collectivités territoriales sont fortement mobilisées pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Mais, entre contraintes financières, complexité administrative et technique, les territoires ont besoin d'un partenaire de confiance pour les accompagner.

Acteur majeur d'une politique ambitieuse de transition énergétique orientée vers la sobriété et l'efficacité énergétique pour répondre aux préoccupations locales, le SDEC ENERGIE propose de développer et renforcer son expertise et ses actions d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique.

Les perspectives 2026

Cela se traduit notamment par la mobilisation de différents leviers :

- Le déploiement du dispositif de conseil en énergie partagé de niveau 3 (CEP3) – pour l'accompagnement à la réalisation des travaux (mandat).
- La mise en œuvre des 3 programmes spécifiques de rénovation énergétique des bâtiments – PROGRES / SPRINT / SOLENE.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	total
Dispositif CEP3			
Programme PROGRES			
Programme SPRINT			
Programme SOLENE			

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025

AP/CP n° 4 (extrait)

Programme PROGRES et CEP 3	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
	4 000 000.00	1 150 000.00	1 350 000.00	1 500 000.00

L'état de consommation de l'AP/CP sur les exercices 2023 à 2025 et les prévisions des besoins de crédits 2026 nécessaires pour le financement du programme « PROGRES » et du dispositif « CEP 3 » conduisent à proposer des ajustements de crédits pluriannuels.

Orientation n°5 : Faire du syndicat un acteur majeur de la production d'énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables répond à des enjeux économiques de réduction de la dépendance énergétique. Quand elle est couplée avec une volonté de consommer local, elle va permettre de réduire l'exposition à la volatilité des prix et favoriser les retombées économiques sur les territoires.

Là encore, face à la multiplicité des acteurs, l'insuffisance d'ingénierie, le manque de moyens financiers ou encore la complexité administrative et réglementaire ; le syndicat se positionne comme un acteur majeur pour accompagner les projets des collectivités et favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur les territoires.

Les perspectives 2026

Le syndicat mobilise ses compétences pour favoriser la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables. Les interventions du syndicat se déclinent en plusieurs actions :

- Participation active à la création et au financement d'une structure dédiée aux projets EnR (SEM),
- Intervention dans des sociétés de production d'EnR,
- Accompagnement d'installation de centrales de panneaux solaires sur toiture,
- Soutien à la construction de réseaux de chaleur,
- Mise en place d'une PMO mutualisée au niveau départemental.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux
Participation à la nouvelle société - SEM			
Installation de centrales de panneaux solaires	500 K€	3 250 K€	3 750 K€
Construction de réseau de chaleur			

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025 :

AP/CP n° 4 (extrait)

Programmes	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
Centrales de panneaux photovoltaïques	2 500 000.00	809 491.19	1 350 000.00	1 500 000.00
Réseau de chaleur	3 700 000.00	1 200 000.00	1 300 000.00	1 200 000.00

L'état de consommation de l'AP/CP sur les exercices 2023 à 2025 et les prévisions des besoins de crédits 2026 conduisent à proposer des ajustements.



Propositions d'ajustements des AP/CP

Numéro AP / CP	Programmes	AP	CP 2023 - 2025	Proposition CP 2026
AP/CP 1	Travaux sur réseau d'électricité dans le cadre du PPI	31 000 000,00 26 000 000,00	17 367 468,68	9 118 868,14 8 632 531,32
AP/CP 2	Travaux sur réseau d'électricité hors du cadre du PPI	36 000 000,00 41 000 000,00	30 767 186,11	8 559 002,21 10 232 813,89
AP/CP 3	Mobilité durable	6 000 000,00 7 600 000,00	5 251 150,07	2 035 576,69 2 348 849,93
AP/CP 4	Efficacité énergétique	21 200 000,00 21 200 000,00	8 562 380,55	6 784 817,56 12 637 619,45

Propositions d'ajustements de l'AE/CP :

100 % LED	AE	CP 2025	Proposition CP 2026	Proposition CP 2027	Proposition CP 2028
	4 500 000,00	600 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
4 500 000,00		0,00			

- Nécessité de répartir les crédits sur les années 2026-2028,
- Revoir les montants de l'AE pour tenir compte des prix obtenus du marché de fourniture de LED.

Synthèse des besoins budgétaires d'investissement

Orientations budgétaires	Montants des restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux
Orientation 1	10 000 K€	22 000 K€	32 000 K€
Orientation 2	3 000 K€	10 000 K€	13 000 K€
Orientation 3	320 K€	2 400 K€	2 720 K€
Orientation 4	1 150 K€	1 680 K€	2 830 K€
Orientation 5	500 K€	3 250 K€	3 750 K€
TOTAL	14 970 K€	39 330 K€	54 300 K€

Les orientations Ressources Humaines 2026

Les perspectives Ressources Humaines 2026 s'inscrivent dans les ambitions du plan stratégique :

- Accompagner le développement de compétences et de l'expertise professionnelle des agents
- Continuer à instaurer un dialogue social constructif notamment autour de la qualité de vie au travail
- Renforcer les effectifs des services si nécessaire pour prendre en charge une croissance d'activité ou pour exercer de nouvelles missions

Perspectives

Les orientations se déclinent en actions et programmes :

- La formation et le tutorat pour faciliter l'intégration des nouvelles recrues et pour maintenir un niveau d'expertise,
- Le recrutement d'agents pour anticiper des départs annoncés et pour renforcer les services (déploiement de nouveaux programmes, création de nouveaux services comme la PMO ou les études ACC),
- Le maintien d'une politique de rémunération et sociale contribuant à la qualité de vie au travail (protection sociale complémentaire, titres restaurant ...),
- La sensibilisation des agents aux enjeux de la sécurité informatique (matériels et données)
- La mise en place d'actions concourant à la transition énergétique (forfait mobilité durable, acquisition de véhicules bas carbone, achat de fournitures recyclables ...)

Sur la partie Ressources Humaines et pour faire suite à la diffusion, la veille de cette séance, auprès des agents du SDEC ENERGIE et des élus d'une 2^{ème} lettre ouverte de la CFDT, les membres du Bureau syndical s'interrogent sur l'objectif de ces courriers qui portent des accusations partiales et infondées, au risque de nuire à la réputation du Syndicat.

Ce constat collectif partagé est d'autant plus inquiétant que la CFDT n'a pas jugé utile d'interroger les agents ou à minima les représentants du personnel avant de tirer de telles conclusions et ne semble pas être informée des mesures mises en place par la Direction Générale, soutenue par les élus, pour améliorer le bien-être au travail de chaque agent ; les résultats de la dernière enquête « qualité de vie au travail » (QVT) démontrent d'ailleurs les effets positifs des actions engagées.

Le sentiment est celui d'une action isolée qui tente de nuire au SDEC ENERGIE et à la Présidente et au Directeur Général, en particulier, sans se soucier de l'intérêt collectif et de l'impact de ces calomnies sur les agents et sur l'image du syndicat.

A l'unanimité, les élus réaffirment leur soutien à la Présidente et au Directeur Général des Services et souhaitent que le sujet soit évoqué en Comité syndical à l'occasion de sa prochaine séance du 18 décembre.

Le Bureau Syndical valide ce rapport et ces propositions d'orientations budgétaires 2026 du budget principal et des budgets annexes du SDEC ÉNERGIE qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 18 décembre 2025.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026 POUR LES 3 BUDGETS

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2026 et la date du vote des budgets, prévue le 12 février 2026.

Pour 2026, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

Budget principal

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2025 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2024/2025 (2)	Nouveaux crédits 2025 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2026
	Chapitre 13	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	50 000,00 €
1311	État et établissements nationaux	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	50 000,00 €
	Chapitre 20	250 000,00 €	92 920,00 €	157 080,00 €	39 270,00 €
2031	Frais d'études	150 600,00 €	8 520,00 €	142 080,00 €	35 520,00 €
2051	Concessions et droits similaires	99 400,00 €	84 400,00 €	15 000,00 €	3 750,00 €
	Chapitre 204	3 000 000,00 €	1 285 589,00 €	1 714 411,00 €	428 602,75 €
2041412	Bâtiments et installations	1 517 164,00 €	1 285 589,00 €	231 575,00 €	57 893,75 €
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	1 000,00 €
2041482	Bâtiments et installations	1 343 836,00 €	- €	1 343 836,00 €	335 959,00 €
2041582	Bâtiments et installations	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	6 250,00 €
20422	Bâtiments et installations	110 000,00 €		110 000,00 €	27 500,00 €
	Chapitre 21	550 000,00 €	58 340,39 €	491 659,61 €	122 914,90 €
21318	Autres bâtiments publics	858,00 €	858,00 €	- €	- €
21351	Bâtiments publics	220 134,01 €	3 474,40 €	216 659,61 €	54 164,90 €
217318	Autres bâtiments publics	14 769,71 €	14 769,71 €	- €	- €
217534	Réseau électricité	5 838,00 €	5 838,00 €	- €	- €
21828	Autres matériels de transport	105 000,00 €	- €	105 000,00 €	26 250,00 €
21838	Autre matériel informatique	126 376,00 €	26 376,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	44 024,28 €	7 024,28 €	37 000,00 €	9 250,00 €
2185	Matériel de téléphonie	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
2188	Autres	23 000,00 €	- €	23 000,00 €	5 750,00 €
	Chapitre 23	41 494 582,01 €	16 248 206,17 €	25 246 375,84 €	6 311 593,96 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	26 910 454,13 €	10 351 704,13 €	16 558 750,00 €	4 139 687,50 €
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	14 584 127,88 €	5 896 502,04 €	8 687 625,84 €	2 171 906,46 €

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2025 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2024/2025 (2)	Nouveaux crédits 2025 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2026
	Chapitre 26	3 200 000,00 €	- €	3 200 000,00 €	800 000,00 €
261	Titres de participation	3 200 000,00 €	- €	3 200 000,00 €	800 000,00 €
	Chapitre 27	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €	375 000,00 €
2748	Autres prêts	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €	375 000,00 €
	Chapitre 4581xxx	4 500 000,00 €	869 603,03 €	3 630 396,97 €	907 599,24 €
4581617	Participations Opérations Télécom 2017	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
4581620	Participation adhérents travaux GGC 2020	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	3 750,00 €
4581622	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2022	28 010,38 €	23 010,38 €	5 000,00 €	1 250,00 €
4581623	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2023	104 013,65 €	104 013,65 €	- €	- €
4581624	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2024	1 266 483,59 €	476 086,62 €	790 396,97 €	197 599,24 €
4581625	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2025	1 100 000,00 €	- €	1 100 000,00 €	275 000,00 €
4581724	Travaux sous mandats Transition Energétique 2024	135 177,17 €	55 177,17 €	80 000,00 €	20 000,00 €
4581725	Travaux sous mandats Transition Energétique 2025	1 420 000,00 €	- €	1 420 000,00 €	355 000,00 €
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	56 967,64 €	56 967,64 €	- €	- €
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	88 191,47 €	53 191,47 €	35 000,00 €	8 750,00 €
4581824	Travaux sous mandats Eclairage Public 2024	126 156,10 €	101 156,10 €	25 000,00 €	6 250,00 €
4581825	Travaux sous mandats Eclairage Public 2025	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	37 500,00 €

Budget annexe « Energies Renouvelables »

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2025 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2024/2025 (2)	Nouveaux crédits 2025 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2026
	Chapitre 20	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	10 000,00 €
2031	Frais d'étude	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	10 000,00 €
	Chapitre 23	1 885 000,00 €	330 606,97 €	1 554 393,03 €	388 598,26 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 885 000,00 €	330 606,97 €	1 554 393,03 €	388 598,26 €

Budget annexe « Mobilité Durable »

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2025 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2024/2025 (2)	Nouveaux crédits 2025 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2026
	Chapitre 21	56 295,35 €	6 295,35 €	50 000,00 €	12 500,00 €
2188	Autres	56 295,35 €	6 295,35 €	50 000,00 €	12 500,00 €
	Chapitre 23	3 613 704,65 €	1 541 297,89 €	2 072 406,76 €	518 101,69 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 613 704,65 €	1 541 297,89 €	2 072 406,76 €	518 101,69 €

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le Bureau Syndical décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 18 décembre 2025, l'application de ces dispositions, avant le vote des budgets 2026.

SUBVENTION D'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » 2025

L'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;
2. Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget annexe de la régie « Mobilité durable » relève du cas dérogatoire n°2.

Malgré la très nette progression des recettes de fonctionnement (augmentation du nombre de sessions et revalorisation des tarifs aux usagers), ces dernières ne couvrent pas la totalité des charges de fonctionnement directement impactées par la volatilité des coûts d'énergie et la hausse des frais de maintenance :

Section	Sens	Code chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	CFU PROVISOIRE AU 31/12/2025
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté	6 048,91	6 048,91
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000,00	250 000,00
F	R	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 300 000,00	1 247 512,64
F	R	74	Subventions d'exploitation	30 000,09	24 595,49
F	R	75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	175 473,90
F	R	77	Produits exceptionnels	212 451,00	63 895,99
TOTAL DES RECETTES				1 913 500,00	1 767 526,93
F	D	011	Charges à caractère général	1 250 000,00	1 250 000,00
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	115 000,00	100 008,80
F	D	022	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 000,00	520 000,00
F	D	65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00
F	D	67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	22 500,00	22 500,00
F	D	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES				1 913 500,00	1 892 508,80
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SANS REPORT				-6 048,91	-131 030,78
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AVEC REPORT				0,00	-124 981,87

Le résultat provisoire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 est déficitaire et nécessite d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre initialement prévue à 212 451 € lors du vote du budget primitif le 27 mars 2025. A ce jour, la subvention d'équilibre serait au maximum de 125 000 €.

Dans ce contexte, la commission propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement. Son montant sera ajusté jusqu'à la séance du Comité Syndical.

Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition de subvention d'équilibre au Comité Syndical du 18 décembre 2025.



PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE SANS PERSONNALITE MORALE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Le syndicat, par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, a créé une régie à autonomie financière « énergies renouvelables ».

Les missions actuellement exercées par la régie sont les suivantes :

- Assurer la conception et la réalisation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation des réseaux de chaleur et/ou froid et à la production d'énergies renouvelables ;
- Assurer la maintenance et l'exploitation des équipements et installations (énergies renouvelables, réseaux de chaleur et/ou froid) ;
- Produire ces énergies ;
- Vendre ces énergies.

Son activité principale, aujourd'hui, est le portage de projets d'installations de centrales de production d'énergies renouvelables à partir de panneaux photovoltaïques sur toiture des bâtiments publics avec vente totale de la production d'électricité à EDF OA.

Le SDEC ÉNERGIE propose de mettre en place un nouvel accompagnement pour favoriser les projets d'autoconsommation collective, en réalisant les missions de personne morale organisatrice (PMO) mutualisée.

Conformément à l'article L315-2 du code de l'énergie, les participants d'une opération d'autoconsommation collective (producteurs et consommateurs) doivent être liés entre eux au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO)

La Personne Morale Organisatrice est considérée comme facilitatrice de l'autoconsommation collective (ACC). Elle a plusieurs obligations réglementaires (telles que la signature de la convention d'ACC et la gestion des entrées et sorties des participants), mais elle peut aussi effectuer des missions complémentaires en fonction des besoins de l'opération (mandat de facturation, animation ...).

Cet accompagnement irait de la mise en place de la PMO jusqu'à la gestion de la boucle locale d'autoconsommation.

La rédaction actuelle de l'article 2 des statuts de la régie ne prévoit pas explicitement la possibilité de réaliser des prestations de services immatériels liés à la production d'énergies renouvelables, comme les missions associées au rôle de personne morale organisatrice (PMO).

Madame la Présidente propose donc d'ajouter à l'article 2 des statuts de la régie ENR, après « vendre ces énergies », une nouvelle mission : « réaliser des prestations de services immatériels liées à la production d'énergies renouvelables (ex : PMO, études d'autoconsommation collective, ...) ».

Le Bureau Syndical valide cette proposition, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 18 décembre 2025.

➤ Ressources Humaines

DISPOSITIONS RELATIVES AU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE CONGE DE LONGUE MALADIE OU DE CONGE DE GRAVE MALADIE – MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION DU 14 MARS 2025

Le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat a modifié le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat qui sert de base dans la FPT au respect du principe de parité.

En effet, l'article L 714-4 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaire de leurs agents, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat : les modalités de maintien des primes en cas d'absences ne doivent pas être plus favorables que celles prévues dans la Fonction Publique de l'Etat par le décret n° 2010-997 du 26 août 2010.

Ainsi :

- Jusqu'au 31 août 2024 : ce décret prévoyait qu'en cas de placement en congé de longue maladie (CLM), congé de grave maladie (CGM) ou congé de longue durée (CLD), le versement du régime indemnitaire était suspendu.
- A compter du 1^{er} septembre 2024 : pendant les périodes de CLM et de CGM, le maintien du régime indemnitaire est possible dans les limites et proportions suivantes : 33 % la première année et 60 % les deuxièmes et troisièmes années.

Dans ce contexte, le Bureau Syndical du 14 mars 2025 a décidé le maintien du régime indemnitaire en cas de congé de longue maladie (CLM) ou de grave maladie (CGM), dans les mêmes proportions que celles prévues dans la Fonction Publique de l'Etat, pendant 1 an soit jusqu'au 31 mars 2026, afin de laisser le temps aux agents du syndicat de souscrire une prévoyance couvrant ce risque.

La délibération correspondante précisait par ailleurs « qu'en cas de requalification du congé de maladie précédemment accordé au titre duquel l'agent a perçu son régime indemnitaire, l'agent conserve le régime indemnitaire versé avant la requalification ».

Par courrier en date du 17 avril 2025, le Préfet du Calvados, dans le cadre de son contrôle de légalité, a demandé la reprise de cette dernière disposition afin de préciser « qu'en cas de requalification d'un congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie ou congé de longue durée, l'agent conserve le bénéfice des primes et indemnités versées avant la requalification ».

Les services de l'Etat ont en effet confirmé que le placement rétroactif en congé de grave maladie n'était pas possible et que la rédaction antérieure de la délibération du Bureau Syndical portait à confusion.

Dans ces conditions, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de modifier les termes de la délibération n° 2025-02-BS-DB-17 pour répondre à la demande préfectorale.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de remplacer les dispositions suivantes de la délibération du 14 mars 2025 : « PRECISE qu'en cas de requalification du congé de maladie précédemment accordé au titre duquel l'agent a perçu son régime indemnitaire, l'agent conserve le régime indemnitaire versé avant la requalification »
de la manière suivante : « PRECISE qu'en cas de requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie ou en congé de longue durée, l'agent conserve le bénéfice des primes et indemnités versées avant la requalification » ;
- DIT que les autres dispositions de ladite délibération restent inchangées ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2025-02-BS-DB-14 EN DATE DU 14 MARS 2025 PORTANT OUVERTURE DE POSTE NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET

Monsieur le Vice-Président rappelle que, par délibération du Bureau Syndical en date du 14 mars 2025, l'ouverture d'un poste non permanent en contrat de projet de 18 mois pour exercer les missions de Chargé(e) de développement Energies renouvelables a été décidée.

Considérant les besoins des services relatifs à des missions liées à des projets spécifiques déterminés dans le temps :

- l'allongement du projet de construction de la SEM, notamment au regard du renouvellement des instances du syndicat et de certains de ses partenaires en 2026 (a notamment pour conséquence le report de décisions stratégiques),
- les projets SOLISDEC d'ombrières à lancer et à finaliser qui subissent de plein fouet les modifications opérées par l'Etat dans les tarifs d'obligation d'achat.

La commission propose aux membres du Bureau Syndical de modifier la délibération du Bureau Syndical du 14 mars 2025, n° 2025-02-BS-DB-14, pour ce qui concerne le recrutement d'un(e) chargé(e) de développement Energies renouvelable, dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée de 18 mois.

Ainsi, afin de mener à bien les projets précédemment cités, Madame la Présidente propose de modifier la durée du contrat initialement définie à 18 mois pour la porter à 36 mois.

Type d'emploi	Emploi	Besoins/Missions	Cadre(s) d'emploi	Grades
Emploi non permanent / Contrat de projet 36 mois	Chargé(e) de développement Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les moyens en phase de création de la SEM ▪ Anticiper les moyens de développement des projets de la future SEM EnR ▪ Assurer la continuité sur le dossier SolisDEC ▪ Apporter une expertise EnR en phase de mise en place des générateurs 	Ingénieur territorial Attaché territorial	Ingénieur territorial Attaché territorial

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la modification de la délibération du 14 mars 2025, n° 2025-02-BS-DB-14, concernant l'ouverture d'un emploi non permanent à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée de 36 mois, pour exercer les missions de Chargé(e) de développement Energies renouvelables, aux grades d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial ;
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR RESEAUX AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL

Considérant la nécessité d'anticiper le départ en retraite en 2026 du Directeur Réseaux, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical la création d'un poste sur le grade d'ingénieur principal, permettant de lancer la procédure de recrutement dès maintenant, pour une nomination au plus tard le 1^{er} septembre 2026.

Le poste actuel, sur le grade d'ingénieur en chef, sera supprimé après le départ en retraite du Directeur Réseaux, et après avis du Comité Social Territorial - CST.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste permanent, à temps complet, pour occuper le poste de Directeur/trice Réseaux, de catégorie A, ouvert au grade d'ingénieur principal ;
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En l'absence de Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, Madame la Présidente invite Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique, à présenter les travaux de la commission, réunie le 20 novembre 2025 et qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Monsieur Stéphane LEBARBIER rappelle que pour les 5 projets, d'un montant de 129 935,64 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 51 596,20 € pour les extensions du réseau et à 9 250,00 € HT pour renforcement du réseau sur la commune de Mézidon Vallée d'Auge.

Madame la Présidente soumet cette liste de 5 nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 5 projets proposés relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, pour un montant de 51 596,20 € HT pour les extensions du réseau (dont PCT) et de 9 250,00 € HT pour le renforcement du réseau sur la commune de Mézidon Vallée d'Auge ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 20 novembre 2025 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

APPEL A PROJETS « SOLENE » - PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX A CARACTERE SOCIAL – RESULTAT ET ATTRIBUTION DES AIDES

Pour rappel, la réhabilitation des logements communaux est un levier de lutte contre la précarité énergétique et apporte une vraie plus-value pour la vie locale (*pallier la vacance et la dégradation des logements, loger temporairement des ménages qui connaissent des situations difficiles, permettre à des personnes âgées de demeurer dans de bonnes conditions, etc...).*

Dans ce contexte, de manière à favoriser la mise à disposition de logements performants, peu consommateurs d'énergie, à destination d'un public vulnérable, le SDEC ÉNERGIE a lancé le 30 avril 2025 un nouvel appel à projets « SOLENE » (SOlidaire Logement ENergie), visant à apporter une aide financière aux communes du Calvados pour les travaux de rénovation énergétique de leurs logements à caractère social.

Les collectivités candidates devaient se conformer au règlement, comprenant notamment les conditions d'éligibilité des projets et les dépenses éligibles, avant le 15 septembre 2025.

La sélection et la notation des projets s'est effectuée sur la base des pondérations suivantes :

- Performance énergétique visée du bâtiment : 60 points.
- Montant des loyers (*niveau de loyer très social ou logement d'urgence*) : 20 points.
- Autres enjeux sociaux et environnementaux (*normes d'accessibilité / performance environnementale visée du bâtiment*) : 20 points.

Au vu des candidatures réceptionnées, du classement établi et conformément aux contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2025, le montant des aides proposées est le suivant (dans la limite de l'enveloppe financière de 100 000 € dédiée au dispositif) :

Commune	Nbre de logts	Etiquette énergie Visée après travaux	Rang lauréat	Montant total du projet	Montant travaux éligibles	Montant des aides sollicités	Taux aide sans SDEC	30% dépenses éligibles	Aide Proposée*	Taux d'aide avec SDEC ÉNERGIE
JORT	1	C	2	38 558 €	38 558 €	26 991 €	70%	11 567 €	3 855 €	80%
BARBEVILLE	1	B	1	207 720 €	60 592 €	90 413 €	44%	18 178 €	10 000 €	48%
Montant total des aides									13 855 €	

* Base de calcul de l'aide du SDEC ÉNERGIE : 10 000 € pour les classes énergétiques A et B ; 7 500 € pour les classes énergétiques C ; 5 000 € pour les classes énergétiques D, dans la limite de 30% des dépenses éligibles et de 30 000€ par commune.

Une convention sera signée avec chacune des communes permettant notamment de préciser que :

- L'aide attribuée sera versée au regard de la performance atteinte après travaux, sur présentation d'un justificatif,
- L'aide pourra être revue si les données prévisionnelles mentionnées dans les candidatures ne répondent plus aux critères de l'Appel à projets après travaux (étiquette énergie non atteinte, coûts des travaux modifiés, financement revu, etc.).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des lauréats (2) de l'appel à projets « SOLENE » 2025 pour la rénovation des logements communaux à caractère social ;
- ACCEPTE l'octroi des aides financières proposées pour un montant total de 13 855 € ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les conventions associées, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA ET CDHAT

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et du CDHAT.



Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Référence du dossier	Commune	Ressources	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
					Avant Travaux	Après Travaux	
SOLIHA	2025-19	Orbec	Très modestes	85 412 €	F	D	2 300 €
	2025-20	Glos	Très modestes	69 852 €	F	B	2 300 €
	2025-21	Clécy	Très modestes	43 618 €	G	D	2 300 €
	2025-22	Beuvillers	Très modestes	46 627 €	G	E	2 300 €
	2025-23	Fontenay-le-Marmion	Très modestes	39 825 €	G	D	2 300 €
	2025-24	Hérouvillette	Très modestes	47 458 €	F	C	2 300 €
	2025-25	Saint-Samson	Très modestes	58 376 €	F	C	2 300 €
	2025-26	Creully	Très modestes	45 201 €	G	B	2 300 €
TOTAL							18 400 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des aides ci-dessus, pour un montant total de 18 400 € pour les dossiers déposés par SOLIHA (frais d'accompagnement inclus) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Opérateur	Référence du dossier	Commune	Ressources	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
					Avant Travaux	Après Travaux	
CDHAT	2025-05	Isigny-sur-Mer	Très modestes	58 398 €	G	D	2 300 €
	2025-06	Rots	Très modestes	39 031 €	E	C	2 300 €
	2025-07	Cairon	Très modestes	24 562 €	E	C	2 300 €
	2025-08	Saint-Pierre-du-Fresne	Très modestes	42 883 €	G	D	2 300 €
	2025-09	Ils	Très modestes	66 840 €	G	C	2 300 €
	2025-10	Saint-Manvieu-Norrey	Très modestes	44 613 €	F	C	2 300 €
TOTAL							13 800 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des aides ci-dessus, pour un montant total de 13 800 € pour les dossiers déposés par le CDHAT (frais d'accompagnement inclus) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AVENANTS DE PROLONGATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT (2024-2025) AVEC LES OPERATEURS DE L'HABITAT SOLIHA ET CDHAT POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE contribue depuis 2014 au financement de travaux pour l'amélioration thermique des logements, dans le but de prévenir et traiter des situations de précarité énergétique sur le territoire du Calvados. Le SDEC ÉNERGIE a signé le 8 novembre 2024 une convention avec les opérateurs de l'habitat SOLIHA et le CDHAT, accompagnateurs Rénov (MAR), seuls habilités dans le cadre du parcours accompagné à fournir un soutien technique social renforcé.

Ces partenariats s'achèvent au 31 décembre 2025.

Le SDEC ÉNERGIE s'est rapproché de SOLIHA et du CDHAT pour conclure un avenant qui modifie et/ou complète les dispositions des articles 3, 5 et 7 des conventions initiales, comme suit :

- Prolonge la convention qui s'achèvera de plein droit au 31 décembre 2026,
- Alloue un budget de 100 000 € pour 2026, sous réserve de l'approbation du budget 2026, et, étant entendu que cette enveloppe financière se répartit entre les dossiers présentés par l'ensemble des MAR ayant contractualisé avec le SDEC ÉNERGIE,
- Précise que, dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), les données collectées ne seront accessibles qu'aux personnes qui interviennent dans l'instruction des aides et que celles-ci seront conservées pendant une durée de 3 années.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *d'adopter l'avenant n°1 proposé pour chacune des conventions initiales liant le SDEC ÉNERGIE, SOLIHA et le CDHAT ;*
- *d'approuver les modalités du partenariat avec SOLIHA et le CDHAT pour 2026 ;*
- *de dire que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdits avenants, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

VERSEMENT DE LA DOTATION DU SDEC ÉNERGIE AU DISPOSITIF SOLIDARITE ENERGIE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT, POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), institué par le Département du Calvados, permet de faciliter l'accès et le maintien dans les logements locatifs privés et publics pour les familles les plus démunies. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement que sont :

- L'aide à l'accès à un logement locatif, le maintien dans un logement locatif, l'accompagnement social lié au logement,
- L'attribution d'aides financières permettant de faire face à des impayés de gaz, d'électricité ou d'eau. Cette aide s'inscrit dans le dispositif du fonds de solidarité pour l'énergie (FSE).

Le SDEC ÉNERGIE, qui abonde le Fonds de Solidarité Energie (FSE) depuis 1994, s'est fixé l'objectif de réduire les situations de précarité énergétique et lui consacre ainsi un budget pour 2025 de 40 000 € maximum.

La convention actuelle de partenariat avec le Département, signée pour la période 2023-2025, précise que le montant et les conditions de versement de la dotation du SDEC ÉNERGIE, pour l'énergie, seront fixés par avenant entre les parties pour les années 2024 et 2025.

Dans ce contexte, le Bureau Syndical, par délibération en date du 26 septembre 2025, a validé l'avenant précité pour 2025, qui modifie les articles 9.1 et 13 de la convention et précise le montant et les modalités de versement de la dotation financière du SDEC ÉNERGIE pour l'année 2025 ainsi que la durée de la convention, prolongée jusqu'au 31 décembre 2026, comme suit :

Le montant de la subvention du SDEC ÉNERGIE pour l'année 2025 est déterminé sur présentation par le Département de :

- Un bilan chiffré détaillé : montant des dépenses, montant des recettes, nombre d'aides par énergie et par fournisseur qu'il soit contributeur ou non du dispositif. Ces données seront arrêtées au 31 octobre 2025.
- Un état des dépenses projetées à fin 2025.
- Un état des recettes connues à cette date (contribution des partenaires).

Or, le bilan chiffré, arrêté au 31 octobre 2025 et transmis au Syndicat par le Conseil Départemental du Calvados, fait état de dépenses projetées à fin décembre 2025 pour un montant de 438 757 € (déduction faite des impayés d'eau à régler, qui sont en dehors du champ de compétence du syndicat).

	CONTRIBUTIONS PREVISIONNELLES (maximales)	CONTRIBUTIONS EFFECTIVES (reçues)
DEPARTEMENT	178 000 €	?
SDEC ENERGIE	40 000 €	?
CAF	30 000 €	?
MSA	10 000 €	?
EDF	189 000 €	189 000 €
ENGIE	45 000 €	45 000 €
TOTALENERGIES	20 000 €	20 000 €
TOTAL	512 000 €	254 000 €

Compte tenu des recettes d'ores et déjà perçues, le montant des impayés qu'il reste à financer est évalué à : 438 757€ - 254 000 € = 184 757 €.

La contribution du SDEC ÉNERGIE représentant un taux de participation aux impayés d'environ 8%, le montant de la subvention du SDEC ÉNERGIE nécessaire pour répondre aux règlements des impayés est donc de : 8% x 184 757 € = 14 781 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de la dotation du SDEC ÉNERGIE au dispositif solidarité énergie du fonds de solidarité pour le logement, pour l'année 2025, pour un montant de 14 781 € ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Philippe CAPOEN.

TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, présente les travaux de la commission, réunie le 24 novembre 2025 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) EFFICACITY DE LA FNCCR : CONVENTION DE PARTENARIAT

La FNCCR et Efficacity (organisme national de R&D, dédié à la décarbonation des villes et territoires) ont lancé le 23 avril 2025 une deuxième session de leur appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les plans climat territoriaux.

Cet AMI permet d'accompagner des intercommunalités et syndicats départementaux d'énergie/SCOT à concevoir une stratégie territoriale énergie-climat, à définir et à optimiser le programme d'actions associé et à piloter sa mise en œuvre.

Dans le cadre de cet AMI, les collectivités bénéficient :

- d'un appui sur mesure, fondé sur une analyse approfondie des enjeux énergie-climat à l'échelle territoriale,
- de livrables directement opérationnels, adaptés à chaque étape de la planification :
 - Diagnostics territoriaux
 - Scénarios et trajectoires bas carbone
 - Stratégies opérationnelles et plans d'actions concrets
 - Évaluations d'impact et indicateurs chiffrés de suivi

L'initiative vise également à enrichir les outils d'aide à la décision nationaux, au service de toutes les collectivités.

Le 15 septembre 2025, le SDEC ÉNERGIE a déposé une lettre d'intention, en vue de bénéficier d'un accompagnement en matière de planification énergétique, subventionné à 40% et a ensuite construit, avec Efficacity et son partenaire Energie Demain, le contenu de l'accompagnement.

Ce dernier vise à alimenter les réflexions du syndicat, élaborer des méthodes d'analyse, définir et construire des outils dans le cadre des deux missions suivantes :

- ✓ Mission 1 : Visions énergétiques départementales et à la maille EPCI
 - Compilation des objectifs des PCAET et suivi (maille départementale)
 - Spatialisation du développement des ENR (maille départementale)
 - Potentiel d'autoconsommation photovoltaïque (maille départementale)
 - Stratégie d'approvisionnement en énergie verte des collectivités (maille EPCI)
 - Stratégie de lutte contre la précarité énergétique (maille EPCI)
- ✓ Mission 2 : Révision des PCAET
 - Elaboration d'outils automatisés de traitement de données, de présentation, d'animation et de production des livrables nécessaires aux différentes étapes de la révision, duplifiables pour d'autres EPCI
 - Développement et test d'un outil amélioré pour l'élaboration/révision des PCAET (en remplacement de PROSPER)
 - Mise en œuvre test sur le territoire de Pré-Bocage Intercom

La mise en œuvre de cet accompagnement doit faire l'objet d'une convention de Recherche et Développement s'appuyant sur les dispositions de l'article L.2512-5 2° du code de la commande publique ; le partenariat étant conclu pour une durée de 16 mois.

Le coût prévisionnel de la prestation s'élève à 63 625 € HT, dont 40% pris en charge par Efficacity, soit un coût pour le SDEC ÉNERGIE s'élevant à 38 175 € HT (45 810 € TTC).

Le SDEC ÉNERGIE va déposer des demandes de subventions auprès de la Région Normandie et de l'Etat (Fonds Vert). Selon les financements complémentaires qui pourraient être obtenus, le reste à charge du SDEC ÉNERGIE sera au maximum de 45 810 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'engagement du syndicat dans le partenariat proposé et la conclusion d'une convention de R&D (Recherche et Développement) avec l'Institut Efficacity ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, l'autorise à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant et à solliciter des aides financières complémentaires, notamment auprès de l'Etat et de la Région Normandie.

Départ de Monsieur Cédric POISSON.

DEPOT D'UN DOSSIER DE CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE PATRIMONIAL AUPRES DE L'ADEME

Un Contrat de Chaleur Renouvelable patrimonial (CCRp) permet de faire bénéficier aux projets de petits et moyennes puissances de production de chaleur (notamment les projets bois), non éligibles individuellement au fonds Chaleur de l'ADEME, de financements supplémentaires nécessaires pour qu'ils puissent représenter une alternative économiquement envisageable aux collectivités.

Les caractéristiques et modalités de ce partenariat sont les suivantes :

Caractéristiques	Modalités 2025
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée : 6 ans maximum ▪ Production minimum de chaleur : 1200 MWh ▪ Nombre minimal d'installation pour pouvoir déposer un dossier : 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'à 504 000 € d'aide sur la production ENR ▪ Une aide forfaitaire en complément, pour financer les réseaux, qui dépend de leur longueur et de leur diamètre nominal (DN) : <ul style="list-style-type: none"> - 390 € / ml pour les réseaux d'un DN ≤ 65 - 450 € / ml pour les réseaux 65 < DN ≤ 125 - 610 € / ml pour les réseaux 125 < DN ≤ 250 - [...] • Solde versé à la fin du contrat

Pour déposer un dossier auprès de l'ADEME, il n'est pas nécessaire de disposer de l'ensemble des projets permettant de produire les 1200 MWh. Toutefois, un nombre minimal de 3 projets identifiés est requis. Le dossier pourra ensuite être complété par d'autres projets, afin d'atteindre le seuil minimum de production de chaleur attendu.

Le SDEC ÉNERGIE a identifié 3 projets, alimentés par du bois énergie, pouvant déjà être intégrés au contrat :

- Souleuvre-en-Bocage (dans la commune déléguée de Bény-Bocage) : ±238 MWh ENR sortie chaudière
- Valdallière (Centre de Loisirs) : ±39 MWh ENR
- Valdallière (Gymnase) : ±80 MWh ENR

⇒ Soit environ 30 % d'un contrat.

D'autres projets sont en cours d'étude, ou en attente de suites à donner : Cahagnes, Equemauville, Juaye Mondaye et Feuguerolles Bully.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de contractualiser un contrat patrimonial avec l'ADEME pour :

- Pouvoir financer la concrétisation des premiers projets cités ;
- Déterminer les conditions de financement à utiliser dans les prochaines études d'opportunité.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise en place d'un nouveau contrat patrimonial entre le SDEC ÉNERGIE et l'ADEME pour le financement de petits et moyens projets de production de chaleur renouvelable ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

APPEL A PROJETS "PROGRES" EDITION 2025 POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : VALIDATION DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Pour rappel, le syndicat, qui souhaite renforcer son soutien aux collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, a été lauréat du programme ACTEE+ (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), qui vise notamment à promouvoir le passage à l'acte dans la réalisation de travaux.

Les écoles (bâtiments parmi les plus consommateurs d'énergie) pèsent dans la facture énergétique des collectivités, et sont souvent soumises à l'obligation de rénovation en application des dispositions du décret tertiaire, mais leur rénovation énergétique est moins aidée que les autres types de bâtiments (ex : car non éligible à l'APCR).

Dans ce contexte, le Syndicat, en 2022, a porté un premier appel à projets visant à soutenir un PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires, présenté sous l'acronyme « PROGRES ».

Cet appel à projets, qui vise la réalisation d'opérations de rénovation énergétique d'écoles, a été lancé en 2022 puis, devant l'intérêt des communes pour ce programme, et compte tenu du contexte favorable à la réalisation de travaux avec la mise en place du Fonds vert, relancé pour 2023, 2024 et 2025.

7 candidatures ont été reçues au 4^{ème} appel à projets PROGRES. Toutes les candidatures ont été présentées en commission « Transition Energétique », le 24 novembre 2025.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'apporter un financement pour les candidatures suivantes :

Commune	Bâtiment	Montant du projet	Montant des travaux éligibles	Subvention proposée	% de subvention
Cairon	Ecole primaire publique de Cairon	1 239 755 €	623 340 €	75 000 €	40%
Mathieu	Groupe scolaire Pierre Rasse	2 214 997 €	1 449 000 €	75 000 €	40%
Thaon	Ecole Yvonne GUEGAN	835 662 €	718 402 €	75 000 €	40%
Marolles	Ecole de Marolles	193 988 €	193 988 €	77 595 €	40%
Saint-Désir	Ecole Charles Pierre	286 550 €	286 550 €	100 000 €	40%
Moult-Chicheboville	Ecole maternelle	635 000 €	596 723 €	100 000 €	40%
Jort	RPI Jort Vendeuvre	220 000 €	206 000 €	82 400 €	40%
TOTAL		5 625 952 €	4 074 003 €	584 995 €	-

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des 7 lauréats de l'appel à projets « PROGRES 2025 » ;
- ACCEPTE l'octroi des aides financières proposées pour un montant total maximum de 584 995 € ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les conventions associées, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

APPEL A PROJETS "SPRINT" EDITION 2025 POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS : VALIDATION DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE constate que les équipements sportifs des collectivités sont très utilisés et présentent des problématiques de confort, d'éclairage intérieur ou d'enveloppe mal isolée.

Dans ce contexte et à l'instar de PROGRES, le Bureau Syndical du 25 avril 2025 a validé l'accompagnement des collectivités qui souhaitent rénover leurs équipements sportifs (gymnases, halles des sports, dojos, salle de gymnastique, salle de ping-pong, tennis couvert, ...) dans le cadre d'un appel à projets dédié, appelé « SPRINT » (Solution Pour la Rénovation des Infrastructures sportives).

Pour mémoire, les montants des aides adoptées dans le guide des contributions et aides financières 2025, sont les suivants :

Collectivités hors Caen la mer*	Collectivités de Caen la mer*
Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 40 000 €	Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 30 000 €

* dans la limite de l'enveloppe financière dédiée au dispositif.

Les collectivités candidates devront assurer 40 % de gain minimum après travaux.

L'appel à projets a été lancé le 30 avril 2025 à l'occasion d'un webinaire dédié à cet appel à projets et aux appels à projets SOLENE et PROGRES.

Une candidature a été reçue pour ce 1^{er} appel à projets SPRINT :

Collectivité	Bâtiment	Montant du projet	Montant des travaux éligibles	Subvention proposée
CdC Pré bocage Intercom	Gymnase de Caumont-sur-Aure	2 555 680 €	889 750 €	40 000 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le lauréat de l'appel à projets « SPRINT 2025 » ;
- ACCEPTE l'octroi de l'aide financière proposée pour un montant de 40 000 € ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer la convention associée ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

COMPETENCE « ÉNERGIES RENOUVELABLES » : CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ENERGIE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE VALDALLIERE

Dans le cadre de son transfert de la compétence « Energies Renouvelables », la commune de Valdallière souhaite développer un nouveau projet d'installation d'une chaufferie bois dédiée sur son centre de loisirs (Consommation utile ENR : ± 39 MWh, soit 3,25 % de l'objectif mini du contrat patrimonial qu'il est prévu de déposer auprès de l'ADEME)).

Le coût estimé du projet est inférieur à 60 000 €.

Conformément au guide des contributions et aides financières, adoptées par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2025, la participation financière du SDEC ÉNERGIE au projet s'élèveraient à 30% de l'investissement., plafonné à 18 000 €. Le Bureau Syndical sera invité, à l'occasion d'une prochaine séance, à valider le plan de financement définitif du projet.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Denis CHÉRON, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie 21 novembre 2025 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2026, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 309 396 € HT, dont 9 250 € HT de renforcement nécessaire à un projet d'extension et 300 146 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2026 de raccordement au réseau public d'électricité proposée (16 projets, pour un montant de 309 396 € HT) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 2EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une 2ème tranche de travaux 2026, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 20 projets, pour un montant de 4 825 506 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2026 d'effacement coordonné des réseaux (20 projets, pour un montant de 4 825 506 € TTC), sous réserve du vote du budget 2026 ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Marc LECERF.

PROJET RESILIENCE POST-CIARAN - ACCORD DE METHODE ENTRE LE SDEC ÉNERGIE ET ENEDIS

Pour rappel, la tempête CIARAN a été un événement climatique exceptionnel par son intensité et l'ampleur des dégâts (65 000 usagers du Calvados coupés, 80 départs HTA touchés, 8 000 interventions en Normandie). Enedis a réalisé un diagnostic du réseau au regard des dégâts occasionnés et propose d'engager un certain nombre d'actions pour le renforcer, limiter les incidents et accélérer sa réalimentation.

À la suite de cet événement, Enedis a ainsi décidé de lancer un projet nommé "Résilience post-Ciaran", en complément des Programmes Pluriannuels d'Investissements. Ce projet vise à diminuer l'impact d'un événement exceptionnel de cette nature tant en profondeur qu'en durée. Lancé en 2024, il se déroulera jusqu'en 2030.

Le projet de résilience post CIARAN d'Enedis, pour lequel une enveloppe financière dédiée a été attribuée pour un montant estimé à 20 M€ pour le Calvados, a ainsi été présenté par les représentants d'Enedis au Comité Syndical du 27 mars 2025.

Un travail collaboratif s'est ainsi engagé pour définir une méthode concertée pour coordonner l'action des 2 maîtres d'ouvrages que sont le SDEC ÉNERGIE et Enedis dans le cadre de ce projet de résilience :

- Actions à mener par Enedis
 - ✓ À titre indicatif : 20 M€ jusqu'à 2030
 - ✓ Elaboration des dossiers techniques
 - ✓ Diffusion des programmes annuels (essentiellement sur le réseau HTA dans le Calvados)
- Actions à mener par le SDEC ENERGY
 - ✓ Analyse des programmes annuels Enedis
 - ✓ Identifier les opportunités de coordination avec des travaux sur le réseau basse tension
 - ✓ Elaboration des solutions techniques – chiffrages estimatifs
 - ✓ Demande de subvention FACE

L'objet de l'accord de méthode proposé consiste ainsi à installer une coopération renforcée entre le SDEC ÉNERGIE et la Direction Régionale Normandie d'Enedis sur la durée du projet avec une volonté commune de conjuguer les investissements pour améliorer la résilience des réseaux HTA et BT en fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage définie dans le cahier des charges de concession, de coordonner les chantiers, d'échanger à pas régulier sur l'avancement des programmes respectifs et de les valoriser.

Le Bureau syndical valide cette proposition d'accord de méthode, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité syndical du 18 décembre 2025.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 21 novembre 2025 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – TRANCHES DE TRAVAUX 2025 ET 2026 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical les listes des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 7 novembre 2025, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

- 7^{ème} tranche 2025 < 40 000 € HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension renouvellement	82	253 323 €
	Fonds Vert	3	18 373 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	2	26 118 €
Signalisation Lumineuse		1	457 €
TOTAL		88	298 271 €

- 1^{ère} tranche 2026 < 40 000 € H :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension renouvellement	32	449 582 €
	Fonds Vert	3	47 146 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	9	170 286 €
Signalisation Lumineuse		6	93 742 €
TOTAL		50	760 756 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces deux nouvelles tranches de travaux 2025 et 2026 < 40 k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – TRANCHES DE TRAVAUX 2025 ET 2026 ≥ 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2025, pour la réalisation du projet d'éclairage public suivant :

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Eclairage Public : Extension / renouvellement	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY		Mise en place d'un système de vidéosurveillance centralisé en mairie	164 855 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la sixième tranche 2025 de travaux d'éclairage public $\geq 40\ 000 \text{ € HT}$ (Extension-Renouvellement) pour un montant de 164 855 € TTC ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

Madame la Présidente propose également au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2026, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (EP)		PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE AU R30 VOIE VELOMARITIME	50 670 €
		CORMELLES-LE-ROYAL	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC STADE CORMELLES-LE-ROYAL (terrain 3) – NON HOMOLO	53 175 €
		GOUVIX	RENOUVELLEMENT ECLAIRAG SPORTIF - E7 NON HOMOLOGABLE	55 874 €
	CU CAEN LA MER	SOLIERS	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DE LA ZA BREHOLLES	59 471 €
	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	MEZIDON-CANON	CREATION RESEAU ECLAIRAGE, VOIE NOUVELLE FERME DU BREUIL	60 369 €
		CAGNY	RENOUVELLEMENT DE FOYERS - PROGRAMME 2025	76 983 €
	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU PARC DE LA MAIRIE	83 868 €
		FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	EXTENSION ECLAIRAGE GROUPE SCOLAIRE (VERSION A)	102 225 €
		BAYEUX	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE STADE HENRY JEANNE - HOMOLOGUE E4	158 847 €
TOTAL				701 482 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)		LA VESPIERE-FRIARDEL	PROGRAMME R30 - 2025	58 251 €
		COURSEULLES-SUR-MER	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC 2025	80 733 €
TOTAL				138 984 €
FONDS VERT (FV)		COQUAINVILLIERS	RENOUVELLEMENT DE 55 FOYERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS VERT	69 009 €
		TROUVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DE 493 FOYERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS VERT	592 403 €
		FALAISE	RENOUVELLEMENT DE FOYERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS VERT	388 382 €
TOTAL				1 049 794 €
TOTAL des 14 projets				1 890 260 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la première tranche 2026 de travaux d'éclairage public $\geq 40\ 000 \text{ € HT}$ (Extension, renouvellement des foyers de plus de 30 ans et Fonds Vert) pour un montant de 1 890 260 € TTC ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

ECLAIRAGE PUBLIC : MAINTENANCE ANNUELLE 2026

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical l'engagement du programme de maintenance annuelle 2026 des installations d'éclairage public suivant :

LOT DU MARCHÉ 2024	SECTEUR GEOGRAPHIQUE	MONTANT TTC
LOT 1	BAYEUX/BESSIN/BOCAGE/VIRE NOIREAU	450 000 €
LOT 2	CAEN OUEST/SEULLES TERRE ET MER/CŒUR DE NACRE	440 000 €
LOT 3	CAEN SUD/ORNE ET ODON/ SUISSE NORMANDE	400 000 €
LOT 4	CAEN NORD/CAEN EST	420 000 €
LOT 5	PAYS D'AUGE NORD	400 000 €
LOT 6	LISIEUX/VAL ES DUNES/PAYS DE FALAISE	430 000 €
TOTAL		2 540 000 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le programme de maintenance annuelle d'Eclairage Public, pour un montant total de 2 540 000 € TTC ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

SIGNALISATION LUMINEUSE : MAINTENANCE ANNUELLE 2026

La commission présente au Bureau Syndical l'engagement du programme de maintenance annuelle 2026 des installations de signalisation lumineuse (< 40 000 € HT) suivant :

LOT DU MARCHÉ 2024	SECTEUR GEOGRAPHIQUE	MONTANT TTC
LOT 1	BAYEUX/BESSIN/BOCAGE/VIRE NOIREAU	45 000 €
LOT 2	CAEN OUEST/SEULLES TERRE ET MER/CŒUR DE NACRE	24 000 €
LOT 3	CAEN SUD/ORNE ET ODON/ SUISSE NORMANDE	11 000 €
LOT 5	PAYS D'AUGE NORD	38 000 €
LOT 6	LISIEUX/VAL ES DUNES/PAYS DE FALAISE	22 000 €
TOTAL		140 000 €

Le bureau Syndical prend acte de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans observation, Madame la Présidente confirme que la prochaine séance est programmée le vendredi 30 janvier 2026 à 9h30 et lève la séance à 12h10.

Le Secrétaire de séance,

Philippe LAGALLE

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE